



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan des titres professionnels 2024

Octobre 2025

Sommaire

Les chiffres clés du titre professionnel en 2024	<u>3</u>
1. La politique du titre professionnel	<u>4</u>
2. Indicateurs généraux	<u>6</u>
3. Caractéristiques des titres décernés	<u>11</u>
4. Les titres professionnels et les territoires	<u>17</u>
5. Les titres professionnels et le retour à l'emploi	<u>19</u>
6. Les titres professionnels et les entreprises	<u>21</u>
7. L'accès au titre professionnel par la voie de l'apprentissage	<u>23</u>
8. Focus : les titres de l'hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs	<u>26</u>
9. Annexes	<u>31</u>
Tableaux 31 à 43	
Activité 2024 de la CPC Services et produits de consommation	
10. S'informer sur les titres professionnels	<u>48</u>
11. Définitions	<u>49</u>

Les chiffres clés du titre professionnel en 2024

Un dispositif structurant et en constante progression

Depuis plus de vingt ans, les titres professionnels s'inscrivent dans une dynamique de croissance soutenue, malgré un ralentissement en 2018, 2019 et 2020 et une contraction en 2024. Avec 211 821 candidatures et 152 970 titres délivrés en 2024 (soit une baisse de 4,4 % par rapport à 2023), le dispositif maintient un taux de réussite élevé, avoisinant les 79 %. Cette baisse peut s'expliquer par un contexte de restrictions budgétaires, notamment des financements régionaux, et par des difficultés à mobiliser des candidats dans un marché de l'emploi marqué par un taux de chômage historiquement bas. La voie de l'apprentissage, en revanche, reste épargnée par cette tendance.

Une offre large, actualisée et en phase avec le marché

Au 31 décembre 2024, le catalogue compte **258 titres professionnels**, couvrant l'ensemble des secteurs d'activité. Ces certifications professionnelles sont régulièrement mises à jour pour rester en adéquation avec l'évolution des métiers et les besoins du marché du travail.

Un public hétérogène, reflet de la diversité des parcours

Le dispositif attire un public diversifié :

- **49 %** des bénéficiaires sont des personnes en recherche d'emploi, inactives ou en service civique ;
- **51 %** sont des salariés ou travailleurs indépendants engagés dans une démarche de reconversion ou d'évolution professionnelle.

Une réponse ciblée aux besoins en qualification

Les titres professionnels ciblent en priorité les **premiers niveaux de qualification** :

- Les niveaux **3 et 4** représentent plus de **70 %** des titres délivrés.
- Les niveaux **5 et 6**, en progression constante, répondent à des besoins croissants en compétences plus élevées.

Un levier d'insertion professionnelle efficace

Le dispositif démontre une forte capacité à faciliter l'accès à l'emploi :

- **72 %** des titulaires demandeurs d'emploi ont retrouvé un poste dans les six mois suivant leur certification en 2023 ;
- **64 %** occupaient un emploi exactement six mois après dont 21 % ont accédé à un emploi en CDI. Toutefois, cette performance s'inscrit dans un contexte de ralentissement depuis 2021, marqué par un essoufflement du marché du travail après une période post-Covid dynamique (2020-2021).

Une montée en puissance de l'apprentissage

L'alternance connaît un essor significatif. En 2024, près de **18 500 titres** ont été délivrés à l'issue d'un parcours en apprentissage, soit **plus d'un sur dix**. Cette progression, particulièrement marquée depuis 2019, touche tous les secteurs et niveaux de qualification, soulignant l'attractivité croissante de cette voie d'accès.

1. La politique du titre professionnel

Les grands principes de la politique du titre

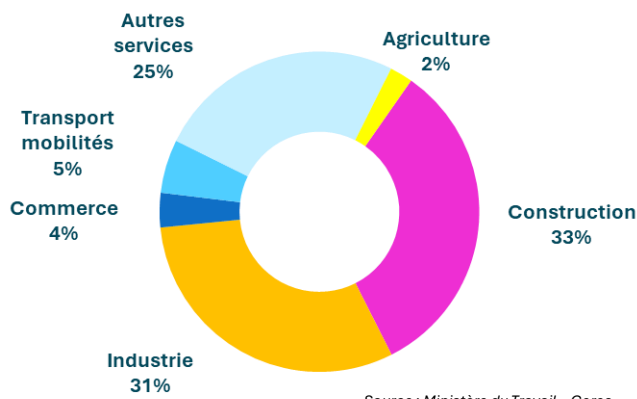
Le ministère chargé de l'emploi mène une politique de certification professionnelle destinée à qualifier des personnes et à favoriser ainsi leur maintien ou leur retour dans l'emploi.

L'instrument de cette politique est le titre professionnel, certification professionnelle enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) après avis de la commission professionnelle consultative (CPC) compétente et délivrée au nom de l'Etat par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) à l'issue d'un parcours de formation, par la voie de l'alternance ou à l'issue d'une procédure de validation des acquis de l'expérience. L'organisation des sessions d'examen est déléguée à des organismes agréés par le ministère.

Les titres professionnels offrent une opportunité de réinsertion ou d'évolution professionnelle à des publics qui ne relèvent plus du périmètre de la formation initiale, à l'exception des bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage. Ils s'inscrivent en complémentarité ou alternative aux certifications professionnelles de branches.

Chaque titre professionnel est construit et régulièrement actualisé avec des professionnels du métier visé à partir d'une employabilité pouvant faire l'objet d'un parcours de formation. Des référentiels (référentiels d'emploi, d'activités et de compétences (REAC) et référentiels d'évaluation (RE) sont mis à disposition des centres agréés par les DREETS et DDETS en région pour faire passer les épreuves. La formation et l'évaluation portent sur la maîtrise des gestes professionnels, permettant ainsi l'adaptation directe à l'emploi et l'attrait du titre professionnel pour les entreprises.

Figure 1 - Répartition des 258 titres professionnels par domaine au 31 décembre 2024



Source : Ministère du Travail – Ceres

Il existe actuellement 258 titres professionnels sur un périmètre qui couvre l'ensemble des champs professionnels : construction, industrie et services (Fig.1).

Les évolutions réglementaires

Le cadre réglementaire régissant les titres professionnels du ministère en charge de l'emploi a été rénové par le décret n° 2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi, l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi, l'arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation et l'arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Cette refonte a été rendue nécessaire par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui a profondément modifié le paysage de la certification professionnelle en introduisant, en particulier, la notion de bloc de compétences dont la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a donné une définition.

Le bloc de compétences, acquis de manière définitive, n'est plus seulement une unité constitutive du titre professionnel, il est désormais une entité autonome de certification éligible à un financement au titre du compte personnel de formation (CPF).

Un patrimoine de titres professionnels régulièrement actualisé

Le patrimoine des titres professionnels est régulièrement actualisé pour tenir compte de l'évolution des emplois et des qualifications.

Sept nouveaux titres professionnels ont été créés en 2024 :

- Peintre façadier itéiste ;
- Soudeur en tuyauterie industrielle ;
- Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel ;
- Technicien supérieur des méthodes d'industrialisation ;
- Graphiste ;
- Chef de partie Arts culinaires et Pâtisserie ;
- Cuisinier en restauration collective

Les titres professionnels et l'apprentissage

Initialement mise en place dans le cadre d'une expérimentation lancée en 2007, la préparation au titre professionnel par la voie de l'apprentissage a été consacrée juridiquement par le [décret n° 2016-954 du 11 juillet 2016](#) relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi. Cette généralisation de l'ouverture du titre professionnel à l'apprentissage s'inscrit dans une logique de diversification des formations proposées aux futurs apprentis.

Pour s'inscrire dans cette voie d'accès, le jeune doit être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle attestant d'au moins un niveau 3 de qualification ou être sorti de la formation initiale sans qualification après avoir satisfait à l'obligation scolaire.

2. Indicateurs généraux

152 970 titres professionnels ont été délivrés en 2024, soit une baisse de 4,4 % par rapport à 2023. Ce repli s'explique simultanément par une diminution du nombre de candidats (et singulièrement du nombre de candidats réellement présentés à l'examen, moins de 200 000 cette année) ainsi que par un léger tassement du taux de réussite à l'examen (78,8 % soit -0,7 point).

Table 1 - Évolution du nombre de candidatures et de titres décernés (2023 - 2024)

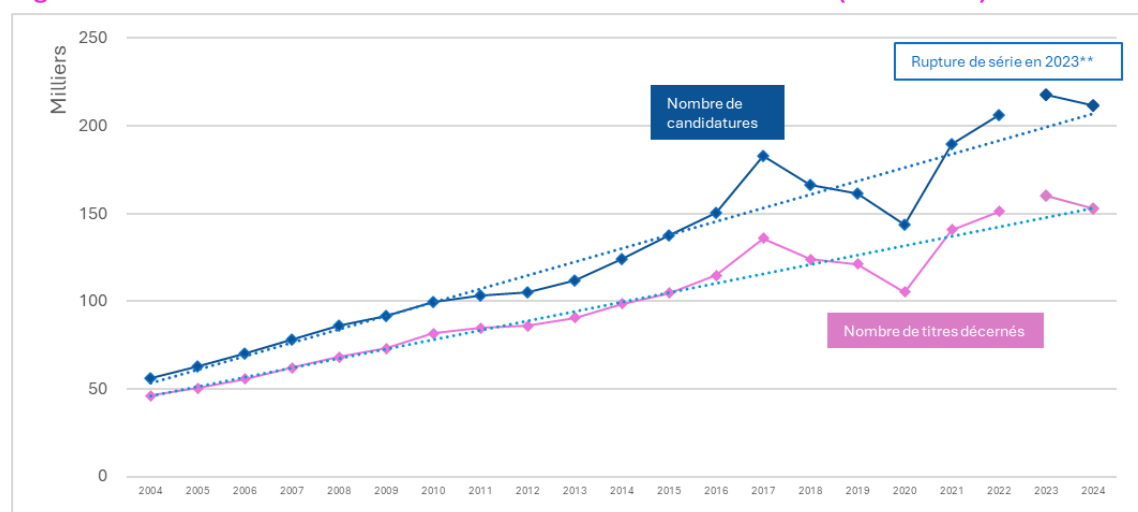
	2023	2024	Evol. 2024/23
Candidatures	217 920	211 821	-2,8%
dont présentations à l'examen	201 408	194 088	-3,6%
Titres décernés	160 049	152 970	-4,4%
Taux de réussite*	79,5%	78,8%	-0,7 pt

Source : Ministère du Travail – Ceres

* Taux de réussite : candidats titrés / candidats présents à l'examen.

Après une première période de croissance presque linéaire entre 2004 et 2016, la progression du nombre de titrés avait atteint un pic en 2017 grâce aux effets du plan « 500 000 formations supplémentaires ». Les trois années qui ont suivi ont été marquées par un repli du nombre de titrés avec la fin des effets du plan puis d'une chute brutale en 2020, liée aux impacts de l'épidémie sanitaire SRAS-Cov-2 (Covid-19). En 2020, le nombre de titrés se situait en-deçà de son niveau de 2016, mais a cependant retrouvé son chemin de croissance de long terme depuis 2021.

Figure 2 -Évolution du nombre de candidatures et de titres décernés (2004 - 2024)



Sources : Ministère du Travail – Ceres / Afpa

** avant 2023, seules étaient comptabilisés les titres obtenus lors d'une session d'examen complète, à partir de 2023 sont également comptabilisés les titres obtenus par capitalisation de CCP (cf. Encadré 1 page suivante).

Encadré 1 – candidatures et obtention du titre professionnel

Une candidature représente une inscription à une session d'examen en vue de l'obtention du titre professionnel. Une même personne peut être plusieurs fois candidate à une session d'examen portant sur le titre au cours d'une année :

- soit parce qu'elle a présenté plusieurs titres professionnels différents (et peut en conséquence obtenir plusieurs titres) ;
- soit parce qu'elle a échoué une première fois au titre ou n'a pas pu se présenter à sa convocation initiale. Dans les deux cas, elle dispose alors d'un délai d'un an pour se représenter devant un jury d'examen.

En cas d'échec partiel au titre professionnel, le candidat garde le bénéfice des certificats de compétence professionnelle (CCP) acquis et peut repasser le ou les CCP manquant(s). En cas de réussite sur ce(s) CCP manquant(s), il obtient automatiquement le titre par « capitalisation » (Tableau 2). En 2024, 4,1 % des titrés l'ont ainsi été à la suite de l'acquisition du ou des CCP qui leur manquaient.

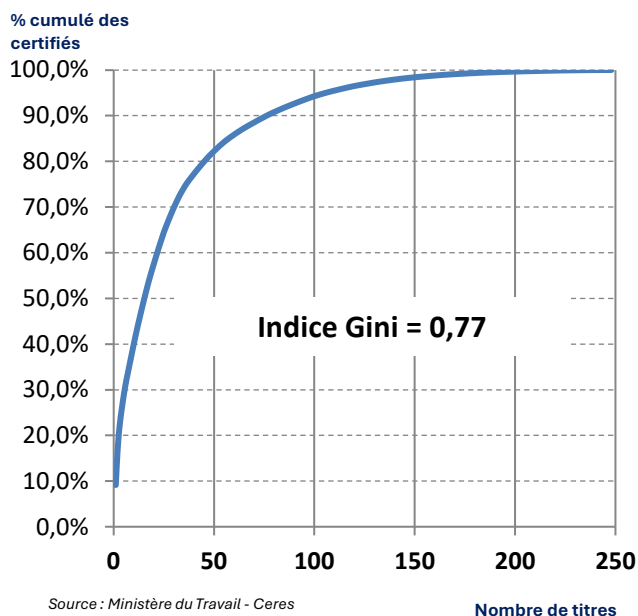
Tableau 2 - Évolution du nombre de titres professionnels décernés par type de session (2023 - 2024)

	2023	%	2024	%	Evol. 2024/23	
					Vol.	%
Session titre	154 218	96,4%	146 756	95,9%	-4,8%	-0,5 pt
Session CCP par capitalisation	5 831	3,6%	6 214	4,1%	6,6%	+0,5 pt
Ensemble	160 049	100,0%	152 970	100,0%	-4,4%	-

Source : Ministère du Travail – Ceres

Jusqu'au bilan 2023 inclus, seuls les titrés issus de sessions « titre » étaient comptabilisés pour l'exploitation des Bilans des Titres professionnels. A partir du bilan 2024, les titrés des sessions « CCP » s'ajoutent à ces titrés pour un recensement exhaustif des titrés annuels, mais il n'a pas été possible de retracer les titres acquis par capitalisation de CCP avant 2023. La prise en compte des titrés par capitalisation de CCP en 2023 et 2024 a un effet faible sur la courbe d'évolution. Elle freine de seulement 0,4 point de pourcentage la décroissance du nombre de titrés constatée entre 2023 et 2024.

Figure 3 - La concentration des titres professionnels (2024)



Source : Ministère du Travail - Ceres

Nombre de titres

Tableau 3 - Les 15 titres professionnels les plus décernés (2024)

	Titres professionnels	Nb de titrés
1	Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	13 979
2	Conducteur de transport en commun sur route	12 561
3	Assistant de vie aux familles	7 755
4	Secrétaire assistant médico-social	5 234
5	Préparateur de commandes en entrepôt	4 573
6	Gestionnaire de paie	4 008
7	Développeur web et web mobile	3 339
8	Vendeur-conseil en magasin	3 297
9	Conseiller en insertion professionnelle	3 278
10	Assistant ressources humaines	3 257
11	Employé commercial	3 115
12	Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	3 006
13	Secrétaire assistant	2 860
14	Concepteur développeur d'applications	2 838
15	Formateur professionnel d'adultes	2 749

Source : Ministère du Travail - Ceres

Cf. Liste complète des titres professionnels en annexe.

L'essentiel des certifiés se concentre sur une part réduite des titres professionnels présentés en 2024. Les quinze titres les plus décernés, tous dans le domaine tertiaire, totalisent à eux seuls près de la moitié des certifiés (49,6 %) et quarante-cinq titres en totalisent 80 %.

Le palmarès des titres professionnels les plus décernés change peu d'une année à l'autre : quatorze des quinze titres de 2024 y figuraient en 2023 : le titre de concepteur-développeur d'application apparaît dans le classement et le titre d'agent de propreté et d'hygiène en sort en 2024. Le trio de tête de 2024 (conducteur du transport routier de marchandises sur porteur, conducteur de transport en commun sur route et assistant de vie aux familles) n'a pas bougé depuis 2022.

Après une période d'accroissement entre 2017 et 2019, la concentration des titrés entre les titres professionnels est demeurée stable jusqu'en 2023 avec un indice de Gini* de 0,78. En 2024, l'indice décroît très légèrement à 0,77 avec notamment un poids des quinze premiers titres qui diminue de 3,3 points (de 52,9 % à 49,6 %).

* Le coefficient de Gini mesure les inégalités de répartition (ici des certifiés par titre professionnel) sur une échelle de 0 (pas concentré) à 1 (très concentré).

En 2024, dix principaux réseaux de centres agréés se partagent un peu moins de la moitié des titres professionnels délivrés : trois généralistes publics, l'Afpa, les Greta et les réseaux consulaires (chambres de commerce et d'industrie et chambres des métiers et de l'artisanat), un généraliste privé, l'ASSIFEP, des spécialistes du transport et de la logistique (l'Aftral, les ECF, Promotrans et ABSKILL, regroupement depuis 2021 de Forget, Fauvel et de CEFORAS), l'organisme de formation de la branche de l'industrie, les AFPI et STUDI, opérateur de formation à distance du groupe Galileo, spécialisé dans les formations des services aux entreprises. La part de l'ensemble des 10 principaux réseaux de centres agréés diminue chaque année depuis huit ans, de plus de 60 % en 2016 à 45,7 % en 2024. Parmi eux, seuls les AFPI et STUDI ont vu le nombre de titrés augmenter entre 2023 et 2024.

Tableau 4 - Répartition des titres décernés par centre agréé (2023 - 2024)

	2023		2024		Evol. 2024/23	
	Volume	% (1)	Volume	% (2)	Volume	(2) - (1)
AFPA	28 748	18,0%	25 536	16,7%	-11,2%	-1,3 pts
AFTRAL	16 777	10,5%	14 806	9,7%	-11,7%	-0,8 pt
GRETA	10 574	6,6%	10 454	6,8%	-1,1%	+0,2 pt
PROMOTRANS	5 718	3,6%	5 093	3,3%	-10,9%	-0,2 pt
ECF	4 089	2,6%	3 831	2,5%	-6,3%	-0,1 pt
Chambres consulaires (CCI, CMA)	4 252	2,7%	3 104	2,0%	-27,0%	-0,6 pt
AFPI	1 690	1,1%	2 412	1,6%	42,7%	+0,5 pt
STUDI	1 372	0,9%	1 674	1,1%	22,0%	+0,2 pt
ASSIFEP	1 724	1,1%	1 557	1,0%	-9,7%	-0,1 pt
ABSKILL	1 573	1,0%	1 392	0,9%	-11,5%	-0,1 pt
Autres centres	83 532	52,2%	83 111	54,3%	-0,5%	+2,1 pts
Tous organismes	160 049	100,0%	152 970	100,0%	-4,4%	

Source : Ministère du Travail - Ceres

Quatre voies d'accès mènent aux titres professionnels. La voie de la **formation continue** contribue pour 87%. Loin derrière, l'**apprentissage** auquel les titres professionnels sont ouverts depuis 2016 progresse chaque année et atteint 12,1 % des titres en 2024.

Tableau 5 - Répartition des titres décernés par voie d'accès (2023 - 2024)

	2023		2024		Evol. 2024/23	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Formation continue	142 197	88,8%	133 035	87,0%	-6,4%	-1,8 pt
VAE	1 247	0,8%	1 055	0,7%	-15,4%	-0,1 pt
Apprentissage	15 777	9,9%	18 465	12,1%	17,0%	+2,2 pts
Correspondance	828	0,5%	415	0,3%	-49,9%	-0,0 pt
Ensemble	160 049	100,0%	152 970	100,0%	-4,4%	

Source : Ministère du Travail - Ceres

La voie de la validation des acquis de l'expérience (**VAE**) plafonne en dessous de 1 % des titrés depuis plusieurs années. La voie **correspondance*** avec moins de 1 000 titrés chaque année (moins de 500 en 2024) demeure résiduelle.

La VAE offre de meilleures chances de réussite au titre professionnel que les autres voies, avec un taux de réussite de plus de 85 %. Les autres voies offrent des chances de réussite relativement proches, entre 78 et 80 %, mais avec un léger désavantage de l'apprentissage par rapport à la formation continue.

Tableau 6 – Nombre de candidats, de titrés et taux de réussite par voie d'accès (2023 - 2024)**

		2023	2024	Evol. 2024/23
Formation continue	Candidatures	192 743	183 130	-5,0%
	dont présentations à l'examen	178 680	168 401	-5,8%
	Titres décernés	142 197	133 035	-6,4%
	Taux de réussite	79,6%	79,0%	-0,6 pt
VAE	Candidatures	1 543	1 324	-14,2%
	dont présentations à l'examen	1 453	1 225	-15,7%
	Titres décernés	1 247	1 047	-16,0%
	Taux de réussite	85,8%	85,5%	-0,3 pt
Apprentissage	Candidatures	22 234	26 739	20,3%
	dont présentations à l'examen	20 216	23 935	18,4%
	Titres décernés	15 777	18 465	17,0%
	Taux de réussite	78,0%	77,1%	-0,9 pt
Correspondance	Candidatures	1 400	620	-55,7%
	dont présentations à l'examen	1 058	519	-50,9%
	Titres décernés	828	415	-49,9%
	Taux de réussite	78,3%	80,0%	+1,7 pt

Source : Ministère de l'Éducation

* : Candidats qui ont obtenu préalablement plusieurs CCP d'un titre professionnel (par formation ou VAE) et qui obtiennent le dernier CCP du titre par correspondance avec un entretien final pour valider le titre.

** Taux de réussite au titre : candidats admis / (candidats inscrits – candidats absents)

3. Caractéristiques des titres décernés

Le domaine des services regroupe 81,3 % des titres décernés contre seulement 11,9 % pour la construction et 6,3 % pour l'industrie. Entre 2023 et 2024, les poids relatifs de la plupart des domaines sont demeurés stables (mais le poids de la mobilité logistique perd 1,9 point et celui des autres services en gagne 1,3). L'industrie a gagné quelques centaines de titrés entre 2023 et 2024 et l'agriculture un peu moins d'une centaine. Le nombre de titrés des autres domaines a diminué, assez fortement pour la mobilité logistique (-10,3 %), plus modérément pour les autres domaines (de -1,5 % pour les autres services à -6,2 % pour le commerce).

Tableau 7 - Evolution du nombre de titres décernés par domaine professionnel (2023 – 2024)

	2023		2024		Evol. 2024/23	
	Volume	% (2)	Volume	% (3)	Volume	(3) - (2)
Agriculture	660	0,4%	742	0,5%	12,4%	+0,1 pt
Construction	18 990	11,9%	18 267	11,9%	-3,8%	+0,0 pt
Industrie	9 270	5,8%	9 663	6,3%	4,2%	+0,5 pt
Services	131 129	81,9%	124 298	81,3%	-5,2%	-0,6 pt
<i>dont Commerce</i>	12 860	8,0%	12 066	7,9%	-6,2%	-0,1 pt
<i>dont Mobilité, logistique</i>	48 137	30,1%	43 172	28,2%	-10,3%	-1,9 pt
<i>dont Autres services</i>	70 132	43,8%	69 060	45,1%	-1,5%	+1,3 pts
Tous domaines	160 049	100,0%	152 970	100,0%	-4,4%	

Source : Ministère du Travail - Ceres

Les domaines professionnels de l'industrie et de la construction offrent un choix de titres professionnels relativement plus étendu que les services, au vu de leur plus faible poids en termes de titres décernés. La mobilité-logistique est le domaine le plus concentré avec en moyenne plus de 3 000 titres décernés par titre professionnel (Tab. 8).

Tableau 8 - Répartition des titres professionnels par domaine (2024)

	2024			Evol. 2024/23
	Nb de titres	%	Nb moyen de titrés par titre	Nb moyen de titrés par titre
Agriculture	6	2,4%	124	14
Construction	79	31,9%	231	-19
Industrie	79	31,9%	122	5
Commerce	8	3,2%	1 508	-99
Mobilité, logistique	14	5,6%	3 084	-355
Autres services	62	25,0%	1 114	1
Tous domaines	248	100,0%	617	-34

Source : Ministère du Travail - Ceres / Titres ayant donné lieu à au moins une session d'examen

Près de trois titres professionnels obtenus sur quatre sont de niveau 3 ou 4. Entre 2023 et 2024, seul le niveau 6 a progressé en nombre de titrés. Les autres niveaux ont tous perdu des titrés et cette baisse était d'autant plus forte que le niveau du titre était bas (de -1,1 % de titrés en niveau 5 à -6,2 % en niveau 3).

Tableau 9 - Evolution du nombre de titres décernés par niveau du titre professionnel (2023 - 2024)

	2023		2024		Evol. 2024/23	
	Volume	% (3)	Volume	% (3)	Volume	(3) - (2)
Niveau 6	5 688	3,6%	5 942	3,9%	+4,5%	+0,3 pt
Niveau 5	35 311	22,1%	34 927	22,8%	-1,1%	+0,7 pt
Niveau 4	31 731	19,8%	30 234	19,8%	-4,7%	-0,0 pt
Niveau 3	87 319	54,6%	81 867	53,5%	-6,2%	-1,1 pt
Tous niveaux	160 049	100,0%	152 970	100,0%	-4,4%	

Source : Ministère du Travail - Ceres

Le niveau 3 est surreprésenté sauf dans 3 commissions professionnelles consultatives* (Arts, Commerce et CPC Service aux entreprises). Dans les CPC Construction, Cohésion sociale et santé, Industrie, Mobilité logistique et Services et produits de consommation (Tab. 10), il représente ainsi de 65 à 88 % des titrés selon la CPC, alors même que le nombre de titres de niveau 3 n'excède pas la moitié des titres disponibles dans chaque CPC (cf. Tab.44 page 46). Le niveau 4 est surreprésenté dans les CPC des services (à l'exception de la cohésion sociale et santé) et dans l'industrie, le niveau 5 dans les arts, spectacles et médias et dans les services aux entreprises. Le niveau 6 se déploie dans les services aux entreprises et services et produits de consommation et marginalement dans la construction (titres de techniciens supérieurs des études du bâtiment et des travaux publics).

Tableau 10 - Répartition du nombre de titres décernés par Commissions professionnelles consultatives (CPC) et niveau (2024)

CPC	Nb de titrés	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Ensemble
Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces	742	98,1%	1,9%			100,0%
Arts spectacles et médias	1 496	2,5%	40,0%	57,5%		100,0%
Cohésion sociale et santé	14 396	66,5%	7,6%	26,0%		100,0%
Commerce	12 066	25,8%	41,9%	32,2%		100,0%
Construction	18 267	79,5%	11,7%	8,1%	0,6%	100,0%
Industrie	9 570	62,6%	30,6%	6,9%		100,0%
Mer et navigation intérieure	93	100,0%				100,0%
Mobilité et logistique	43 172	88,1%	1,6%	10,3%		100,0%
Services aux entreprises	45 781	10,9%	33,8%	43,4%	12,0%	100,0%
Services et produits de consommation	7 387	65,0%	30,1%	0,1%	4,7%	100,0%
Ensemble	152 970	53,5%	19,8%	22,8%	3,9%	100,0%

Source : Ministère du Travail - Ceres

NB : les cases noircies correspondent à l'absence de titres du niveau indiqué dans la CPC - la répartition des titres par CPC et niveau est indiquée en annexe dans le tableau 44 page 46

* Les commissions professionnelles consultatives sont chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalités professionnelle délivrés au nom de l'Etat.

Tableau 11 - Palmarès des 5 premiers titres décernés par domaine professionnel (2024)

Construction

	2024	Evol. 2024/23	Part du titre dans la construction
Electricien d'équipement du bâtiment	2 226	-3,0%	12,2%
Installateur en thermique et sanitaire	2 145	4,5%	11,7%
Agent de maintenance des bâtiments	1 662	-2,3%	9,1%
Plaquiste-plâtrier	837	-6,8%	4,6%
Peintre en bâtiment	788	-12,8%	4,3%
Ensemble des 5 titres	7 658	-2,5%	41,9%

Industrie

	2024	Evol. 2024/23	Part du titre dans l'industrie
Conducteur d'installation et de machines automatisées	1 178	5,8%	12,2%
Soudeur assembleur industriel	958	17,5%	9,9%
Technicien de maintenance industrielle	772	-3,0%	8,0%
Mécanicien(ne) de maintenance automobile	437	-0,7%	4,5%
Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile	429	10,0%	4,4%
Ensemble des 5 titres	3 774	6,2%	39,1%

Services

	2024	Evol. 2024/23	Part du titre dans les services
Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	13 979	-16,4%	11,2%
Conducteur de transport en commun sur route	12 561	10,4%	10,1%
Assistant de vie aux familles	7 755	-3,4%	6,2%
Secrétaire assistant médico-social	5 234	0,7%	4,2%
Préparateur de commandes en entrepôt	4 573	-23,6%	3,7%
Ensemble des 5 titres	44 102	-6,8%	35,5%

Source : Ministère du Travail - Ceres

La répartition des titrés par sexe demeure stable en 2024 légèrement au-dessus du seuil de parité* pour la voie de la formation continue et celle de l'apprentissage. Cependant, la part des femmes en formation continue a légèrement progressé en 2024 (41,9 % soit +1,3 point). Le rapport hommes/femmes s'inverse dans la voie VAE où les femmes représentent 60,9 % des titrés. La parité n'est pas respectée dans la voie apprentissage où les femmes ne représentent qu'un peu plus du tiers des titrés (37,2 %).

Les taux de réussite des hommes et des femmes ne sont pas significativement différents d'une année à l'autre si l'on considère les voies formation continue et apprentissage. En revanche, pour la voie par la VAE, le taux de réussite des hommes est supérieur de quelques points à celui des femmes.

Tableau 12 - Répartition des titres décernés par sexe et voie de certification (2023 - 2024)

	2023				2024				Evol. 2024-23 de la part des femmes (en pt de %)
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%	
Formation continue	84 425	59,4%	57 772	40,6%	77 241	58,1%	55 794	41,9%	+1,3 pt
VAE	468	37,5%	779	62,5%	412	39,1%	643	60,9%	-1,5 pt
Apprentissage	9 987	63,3%	5 790	36,7%	11 598	62,8%	6 867	37,2%	+0,5 pt
Correspondance	206	24,9%	622	75,1%	185	44,6%	230	55,4%	-19,7 pts
Ensemble	95 086	59,4%	64 963	40,6%	89 436	58,5%	63 534	41,5%	+0,9 pt

Source : Ministère du Travail - Ceres

Tableau 13 – Taux de réussite au titre professionnel par sexe et voie formation de certification (2023 - 2024)

	2023		2024		Evol 2024-23 (en pt de %)		Ecart F-H (en pt de %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	2023	2024
Formation continue	79,7%	79,4%	78,3%	80,0%	-1,4 pt	+0,6 pt	-0,3 pt	+1,7 pt
VAE	88,2%	84,5%	88,6%	83,6%	+0,4 pt	-0,9 pt	-3,7 pts	-5,0 pts
Apprentissage	78,2%	77,8%	76,5%	78,3%	-1,7 pt	+0,5 pt	-0,4 pt	+1,8 pt
Correspondance	75,2%	79,3%	78,1%	81,6%	+2,9 pts	+2,3 pts	+4,1 pts	+3,5 pts
Ensemble	79,6%	79,3%	78,1%	79,8%	-1,5 pt	+0,5 pt	-0,3 pt	+1,7 pt

Source : Ministère du Travail - Ceres

*Selon la définition de l'Insee la parité professionnelle est acquise quand l'un ou l'autre sexe atteint la proportion minimale de 40 % et maximale de 60 %.

** Taux de réussite au titre : candidats admis / (candidats inscrits – candidats absents)

En 2024, 57,9 % des titrés sont âgés de 26 et 49 ans. Le poids des jeunes de moins de 26 ans, 30,8 % progresse et s'approche du tiers des titrés. Un peu plus de 11 % des titrés sont des seniors (50 ans et plus).

Les personnes en situation de handicap représentent 7,2 % des titres décernés. Leur taux de réussite au titre professionnel (77,4 %), en progression entre 2023 et 2024 reste est inférieur de 1,5 points à celui de l'ensemble des candidats.

Table 14 - L'âge des titrés (2023 - 2024)

	2023	2024	Evol. 2024/23
Moins de 26 ans	29,4%	30,8%	+1,4 pt
De 26 à 49 ans	59,4%	57,9%	-1,5 pt
50 ans et plus	11,2%	11,3%	+0,1 pt
Ensemble	100,0%	100,0%	-

Source : Ministère du Travail - Ceres

Tableau 15 - Les personnes en situation de handicap (PSH - 2023 - 2024)

	2023	2024	Evol. 2024/23
Part des PSH parmi les candidats	7,2%	7,2%	+0,0 pt
Part des PSH parmi les titrés	6,9%	7,2%	+0,3 pt
Taux de réussite des PSH	76,4%	77,4%	+1,0 pt

Source : Ministère du Travail - Ceres

20 ans après la loi de 2005 affirmant le droit à l'égalité des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, la DGEFP a constitué un groupe de travail pour effectuer une mise à jour du guide d'adaptation des sessions d'examen au titre professionnel pour les personnes en situation de handicap.

Ce nouveau guide visera à garantir l'égalité des chances et un accès équitable aux titres professionnels et à fournir un document de référence pour l'ensemble des acteurs concernés (candidats, organismes de formation, centres agréés, services déconcentrés de l'Etat, personne intervenant dans la construction d'un projet professionnel...).

Tableau 16 - Le statut professionnel des titrés (2023 - 2024)

	2023		2024		Evol. 2024/23	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%
Travailleurs indépendants	1 794	1,1%	1 954	1,3%	8,9%	+0,2 pt
Salariés	75 494	47,2%	76 368	49,9%	1,2%	+2,8 pts
<i>Fonctionnaire</i>	996	0,6%	911	0,6%	-8,5%	-0,0 pt
<i>CDI</i>	27 209	17,0%	27 276	17,8%	0,2%	+0,8 pt
<i>CDD ou intérim</i>	24 517	15,3%	23 107	15,1%	-5,8%	-0,2 pt
<i>Contrat aidé</i>	1 033	0,6%	876	0,6%	-15,2%	-0,1 pt
<i>Contrat d'apprentissage</i>	15 777	9,9%	18 465	12,1%	17,0%	+2,2 pts
<i>Contrat de professionnalisation</i>	5 962	3,7%	5 733	3,7%	-3,8%	+0,0 pt
Demandeurs d'emploi	73 093	45,7%	64 987	42,5%	-11,1%	-3,2 pts
<i>depuis moins d'un an</i>	42 660	26,7%	38 109	24,9%	-10,7%	-1,7 pt
<i>entre 1 et 2 ans</i>	18 850	11,8%	17 242	11,3%	-8,5%	-0,5 pt
<i>entre 2 et 3 ans</i>	6 213	3,9%	5 210	3,4%	-16,1%	-0,5 pt
<i>depuis plus de 3 ans</i>	5 370	3,4%	4 426	2,9%	-17,6%	-0,5 pt
Autres publics	9 668	6,0%	9 661	6,3%	-0,1%	+0,3 pt
<i>Service civique</i>	274	0,2%	258	0,2%	-5,8%	+0,0 pt
<i>Inactif</i>	8 951	5,6%	9 111	6,0%	1,8%	+0,4 pt
<i>Situation inconnue</i>	443	0,3%	292	0,2%	-34,1%	-0,1 pt
Ensemble	160 049	100,0%	152 970	100,0%	-4,4%	-

Source : Ministère du Travail - Ceres

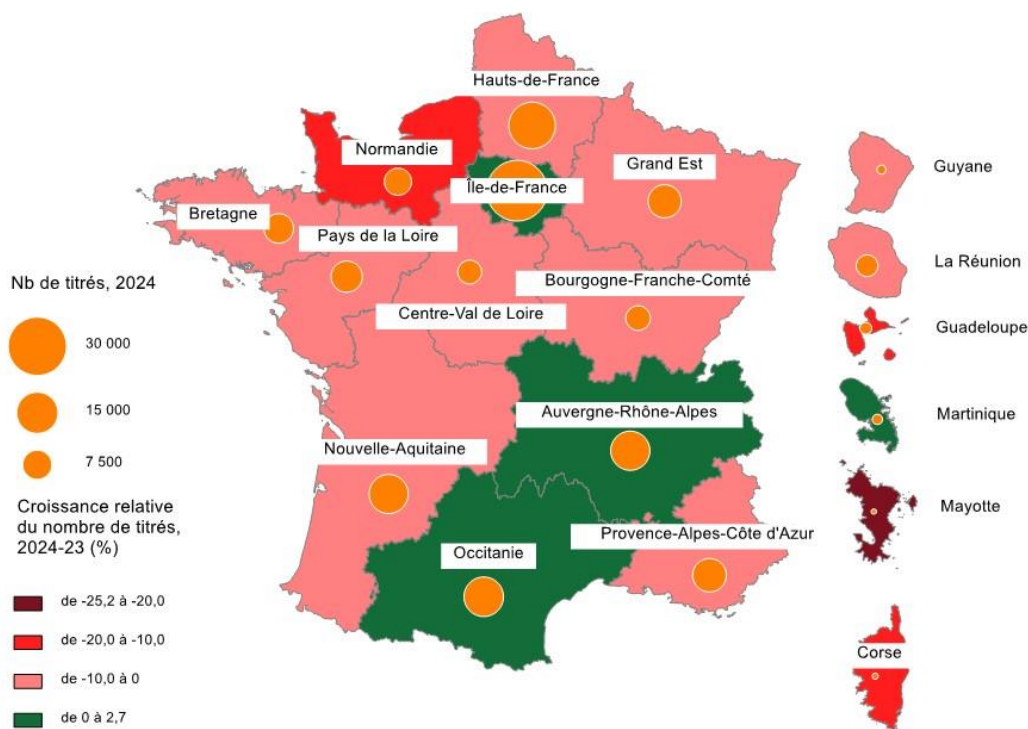
En 2024, la part des personnes en emploi salarié (y compris les apprentis) ou non-salarié titrées (51,2 %) dépasse pour la première fois légèrement celle des demandeurs d'emploi et inactifs. 15,8 % des titres ont été délivrés à des alternants (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). Le nombre d'indépendants, de salariés en CDI et d'apprentis a augmenté entre 2023 et 2024 tandis que ceux des autres catégories de salariés, des demandeurs d'emploi et des autres catégories (hors inactifs) diminuaient. Le nombre de titrés parmi les demandeurs d'emploi, et singulièrement parmi les demandeurs d'emploi de très longue durée (inscrits depuis plus de deux ans) a fortement reculé : -11,1 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi et jusqu'à moins 17,6 % pour les demandeurs d'emploi de plus de trois ans.

4. Les titres professionnels et les territoires

Les titrés sont distribués inégalement entre les régions et les collectivités ultra-marines. Les plus forts contingents régionaux de titrés, avec respectivement 32 402 et 19 164 lauréats en 2024, sont situés en Ile- de-France et Haut- de-France. Les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes dont le nombre de titrés est supérieur à 13 000 chacune viennent ensuite.

Entre 2023 et 2024, le nombre de titrés a diminué dans une majorité de collectivités. Parmi les collectivités ultramarines, le nombre de titrés ne progresse qu'en Martinique tandis qu'en métropole, l'Ile-de-France renforce sa primauté avec 2,7 % de titrés de plus. La région Occitanie progresse également (+1,7 %) tandis que le nombre de titrés se maintient en Auvergne-Rhône-Alpes (+0,8 %).

Carte 1 - Évolution du nombre de titres décernés par régions et collectivités d'outre-mer (2023 - 2024)



Source : Ministère du Travail - Ceres - Champ : régions métropolitaines, collectivité de Corse et régions d'outre-mer

Table 17 - Les titres décernés par région et domaine professionnel (2023 - 2024)

	2023	2024	Evol. 2024/23	2024			
	Volume	Volume	Volume	Agr. (%)	Const. (%)	Ind. (%)	Serv. (%)
Auvergne-Rhône-Alpes	13 419	13 521	0,8%	0,1%	11,3%	7,2%	81,4%
Bourgogne-Franche-Comté	5 670	5 329	-6,0%	0,1%	12,7%	6,1%	81,1%
Bretagne	8 335	7 715	-7,4%	0,2%	13,4%	8,1%	78,3%
Centre-Val de Loire	5 374	5 038	-6,3%	0,5%	10,4%	6,2%	82,9%
Corse	380	328	-13,7%	0,0%	23,8%	1,2%	75,0%
Grand Est	10 667	9 732	-8,8%	0,3%	11,8%	8,0%	79,9%
Hauts de France	21 282	19 164	-10,0%	0,7%	13,8%	10,9%	74,6%
Île-de-France	31 547	32 402	2,7%	0,2%	6,8%	2,7%	90,2%
Normandie	7 543	6 503	-13,8%	0,3%	11,2%	9,4%	79,0%
Nouvelle Aquitaine	14 145	13 447	-4,9%	0,7%	19,0%	7,0%	73,3%
Occitanie	13 502	13 731	1,7%	0,5%	17,5%	5,4%	76,7%
Pays de la Loire	9 184	8 607	-6,3%	1,0%	11,9%	7,8%	79,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 695	9 963	-6,8%	0,3%	11,4%	4,8%	83,5%
France métropolitaine	151 743	145 480	-4,1%	0,4%	12,2%	6,6%	80,8%
Guadeloupe	1 523	1 284	-15,7%	1,3%	9,9%	5,5%	83,3%
Guyane	807	734	-9,0%	1,1%	8,3%	1,2%	89,4%
Martinique	920	943	2,5%	0,0%	10,4%	1,7%	87,9%
Mayotte	353	264	-25,2%	0,0%	4,5%	0,0%	95,5%
Nouvelle-Calédonie	99	76	-23,2%	0,0%	30,3%	51,3%	18,4%
La Réunion	4 604	4 189	-9,0%	2,7%	6,7%	2,1%	88,6%
Régions et collectivités d'outre-mer	8 306	7 490	-9,8%	1,8%	8,0%	3,1%	87,0%
France entière	160 049	152 970	-4,4%	0,5%	11,9%	6,3%	81,3%

Source : Ministère du Travail – Ceres

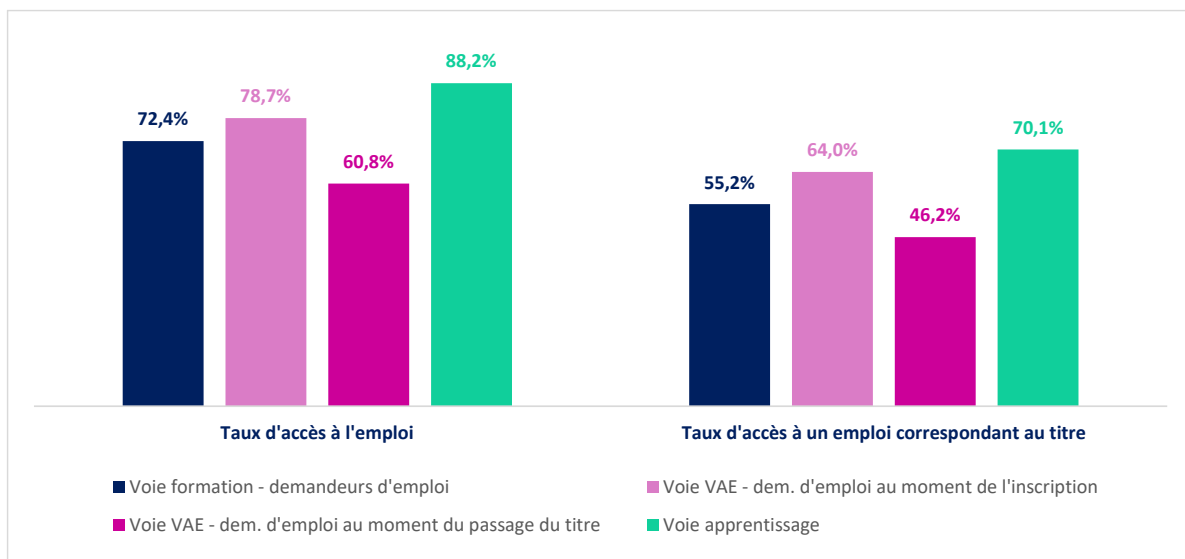
Le secteur des services est surreprésenté dans les collectivités d'outre-mer (sauf en Nouvelle Calédonie où construction et industrie représentent 80 % des titrés) mais aussi en Ile-de-France, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Centre-Val-de-Loire. Le secteur de la construction est surreprésenté en Corse, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie, en Bretagne et Nouvelle-Calédonie et sous-représentée en Ile-de-France, Normandie, Centre-Val-de-Loire, Mayotte et La Réunion. Le secteur de l'industrie est nettement sous-représenté en Ile-de-France, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les collectivités ultramarines hors Nouvelle Calédonie.

5. Les titres professionnels et le retour à l'emploi

En 2023, 88,2 % des titrés voie apprentissage et 72,4 % des demandeurs d'emploi titrés voie formation ont accédé à l'emploi* dans les six mois suivant leur examen. Respectivement 70,1 % des apprentis et 55,2 % des demandeurs d'emploi accèdent à un emploi correspondant au titre professionnel obtenu. Après une VAE, 78,7 % des titrés demandeurs d'emploi au moment de leur inscription accèdent à l'emploi (60,8 % des demandeurs d'emploi au moment du passage du titre) et 64,0 % accèdent à un emploi correspondant au titre obtenu (46,2 % des demandeurs d'emploi au moment du passage du titre professionnel).

Voie formation, l'accès à l'emploi des titrés est supérieur de 10 points à celui des détenteurs d'un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles (CCP) et de 18 points à celui des candidats ayant échoué à leur examen. Six mois exactement après leur examen, 63,7 % des titrés occupent un emploi et 38,8 % occupent un emploi avec un contrat de plus de 6 mois. Le taux d'accès à l'emploi a diminué entre 2022 et 2023 pour la deuxième année consécutive, dans un contexte de ralentissement de la création d'emploi, après la période de reprise post-covid entre 2020 et 2021.

Figure 4 - L'insertion professionnelle des titrés par voie d'accès (2023 - 2024)



Source : Ministère du Travail / Afpa - Enquêtes Devenir des candidats au Titre professionnel

Tableau 18 - L'insertion professionnelle des candidats demandeurs d'emploi voie formation (2023 - 2024)

	Taux d'accès à l'emploi			Taux d'emploi occupé à 6 mois			Taux d'emploi occupé durable à 6 mois		
	2022	2023	Evol 2022/23	2022	2023	Evol 2022/23	2022	2023	Evol 2022/23
Admis au titre professionnel	75,3%	72,4%	-2,9 pts	66,9%	63,7%	-3,2 pts	40,6%	38,8%	-1,9 pts
Admis à un ou plusieurs CCP	67,2%	62,1%	-5,1 pts	57,8%	52,6%	-5,2 pts	37,2%	32,2%	-5,0 pts
Refusé au titre	57,8%	54,3%	-3,5 pts	46,8%	43,8%	-3,1 pts	23,4%	23,4%	+0,0 pts
Ensemble	73,0%	71,8%	-1,2 pts	64,3%	62,7%	-1,6 pts	39,0%	36,9%	-2,1 pts

Source : Ministère du Travail / Afpa - Enquête Devenir des candidats demandeurs d'emploi au Titre professionnel

* Définition des indicateurs de retour à l'emploi page suivante

Les taux d'accès à l'emploi et taux d'emploi occupé des hommes sont supérieurs de cinq points à ceux des femmes. En revanche, leurs taux d'emploi durables sont proches (moins de deux points d'écart) ; le moindre taux d'accès des femmes étant compensé par une plus forte probabilité pour ces dernières d'occuper un CDI ou un CDD de longue durée. **Les taux d'accès à l'emploi évoluent en relation inverse avec l'âge** avec un écart de 10 points entre les titrés de moins de 26 ans et ceux de 50 ans et plus. Les taux d'emploi occupés et les taux d'emploi occupés durables des jeunes et des adultes sont proches, et nettement supérieurs à ceux des seniors (50 ans et +). **Les niveaux 3 et 5 offrent des taux d'accès à l'emploi et des taux d'emplois occupés supérieurs de quelques points aux niveaux 4 et 6.** En revanche, la durabilité de l'emploi occupé à 6 mois croît avec le niveau des titres. Le recul des taux d'accès à l'emploi et taux d'emploi occupé entre 2022 et 2023 est plus marqué pour les femmes que pour les hommes. Il est également plus marqué pour les classes d'âge qui bénéficient de taux plus élevés (moins de 26 ans et 26-49 ans) ainsi que pour les niveaux de titre supérieurs au niveau 3.

Tableau 19- Insertion des demandeurs d'emploi titrés par sexe, âge et niveau du titre préparé (2022 - 2023)

	Taux d'accès à l'emploi			Taux d'emploi occupé à 6 mois			Taux d'emploi occupé durable à 6 mois		
	2022	2023	Evol 2023/22	2022	2023	Evol 2023/22	2022	2023	Evol 2023/22
Sexe									
Hommes	76,8%	74,4%	-2,4pts	68,6%	65,6%	-3,0 pts	40,5%	39,3%	-1,2 pt
Femmes	73,2%	69,4%	-3,8 pts	64,6%	60,8%	-3,7 pts	40,7%	38,0%	-2,8 pts
Classe d'âge									
16-25 ans	78,1%	75,5%	-2,6pts	68,0%	64,6%	-3,4 pts	40,9%	38,6%	-2,3 pts
26-49 ans	75,5%	72,4%	-3,0 pts	67,8%	64,6%	-3,2 pts	41,6%	39,7%	-1,8 pt
50 ans et +	68,1%	66,0%	-2,1 pts	59,9%	57,7%	-2,2 pts	34,8%	34,4%	-0,3 pt
Niveau du titre									
Niveau 6	64,8%	61,9%	-2,9 pts	59,3%	56,2%	-3,1pts	53,1%	47,6%	-5,5 pts
Niveau 5	73,6%	68,6%	-4,9 pts	67,9%	62,4%	-5,5pts	51,3%	45,3%	-6,0 pts
Niveau 4	71,1%	67,4%	-3,7 pts	62,9%	58,7%	-4,2pts	40,3%	37,6%	-2,7 pts
Niveau 3	77,6%	75,7%	-1,9 pts	68,2%	66,1%	-2,1 pts	36,9%	36,6%	-0,3 pt

Source : Ministère du Travail / Afp - Enquête Devenir des candidats demandeurs d'emploi au Titre professionnel

Source : Ministère du Travail & Afp : Enquête Devenir des candidats au Titre professionnel / Champ : demandeurs d'emploi certifiés en 2022 et 2023 dans les centres agréés (la méthodologie des enquêtes Devenir est décrite dans les rapports « Devenir » annuels consultables sur le site <https://travail-emploi.gouv.fr/les-titres-professionnels>).

Définition des indicateurs : le **taux d'accès à l'emploi** décrit la part des titrés qui ont trouvé un emploi dans les 6 mois après leur certification, que cet emploi ait été conservé ou non au cours des mois suivants ; le **taux d'accès à un emploi correspondant au titre** décrit la part des emplois qui correspondent, selon les personnes enquêtées ayant accédé à l'emploi à 6 mois, au titre professionnel qu'elles ont préparé ; le **taux d'emploi occupé à 6 mois** décrit la part des titrés occupant une activité professionnelle (pour au moins 1 heure) dans le 6^e mois après leur examen ; le **taux d'emploi durable occupé à 6 mois** décrit la part des titrés occupant dans le 6^e mois après leur examen une activité professionnelle d'une durée de plus de 6 mois

6. Les titres professionnels et les entreprises

Le titre professionnel répond aux besoins en compétences attendus par les entreprises. Pour 83 % des entreprises ayant recruté un demandeur d’emploi titré en 2023, la détention d’un titre professionnel permet de positionner efficacement le salarié dans l’organisation du travail et signale la qualité d’une candidature. Le titre assure à son détenteur d’être opérationnel dans son métier pour 78 % des entreprises interrogées.

Selon les recruteurs, près de 87 % des titrés embauchés ont su s’adapter rapidement aux exigences du poste et maîtrisent les savoir-être nécessaires à son exercice. Les titrés sont gratifiés par plus des trois-quarts des répondants de la maîtrise des techniques de base des métiers et par plus de la moitié, des techniques avancées de leur métier.

Tableau 20 - Les plus-values du titre professionnel pour les entreprises (2023)

A propos du titre professionnel obtenu par le salarié que vous avez recruté, pour chacune des affirmations suivantes, diriez-vous que vous êtes :

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	NSP	Ensemble	Pas du tout d'accord + Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord + Tout à fait d'accord	Evol. 2024/23 Oui, plutôt + Oui, tout à fait
Ce Titre professionnel signale au recruteur une candidature adaptée aux besoins de l'entreprise	3,1%	9,4%	53,2%	30,1%	4,3%	100,0%	12,5%	83,3%	+1,6 pt
Ce Titre professionnel permet de positionner efficacement le salarié dans l'organisation du travail	2,3%	10,5%	54,0%	29,1%	4,1%	100,0%	12,8%	83,1%	-0,5 pts
Ce Titre professionnel assure à son détenteur un potentiel d'évolution, d'adaptation aux changements productifs	2,4%	11,5%	55,0%	25,2%	5,8%	100,0%	13,9%	80,2%	+4,3 pts
Ce Titre professionnel permet une coopération efficace avec les autres métiers de l'entreprise	3,8%	13,0%	53,9%	24,6%	4,6%	100,0%	16,8%	78,5%	+0,9 pt
Ce Titre professionnel assure à son détenteur d'être opérationnel dans son métier	3,8%	13,9%	50,9%	27,2%	4,3%	100,0%	17,7%	78,1%	+0,8 pt
Ce Titre professionnel assure à son détenteur la maîtrise technique de son métier	4,3%	15,9%	52,4%	23,0%	4,4%	100,0%	20,2%	75,4%	+0,6 pt
Ce Titre professionnel assure à son détenteur la maîtrise des procédures de santé et de sécurité au travail (SST)	8,0%	20,0%	43,0%	19,9%	9,1%	100,0%	28,0%	62,9%	-1,1 pt

Source : Ministère du Travail / Afpa – Enquête Entreprises et titre professionnel 2023

Source : Ministère du Travail / Afpa - Enquête Entreprises et titres professionnels 2024

Champ : enquête réalisée auprès de 2 700 entreprises ayant recruté un demandeur d’emploi certifié au titre professionnel en 2023 et occupant un emploi durable 6 mois après l’obtention du titre.

Tableau 21 - L'adéquation des compétences des titrés aux attentes des entreprises (2023)

Selon vous, au cours des premiers mois de travail dans votre entreprise, le certifié que vous avez recruté :

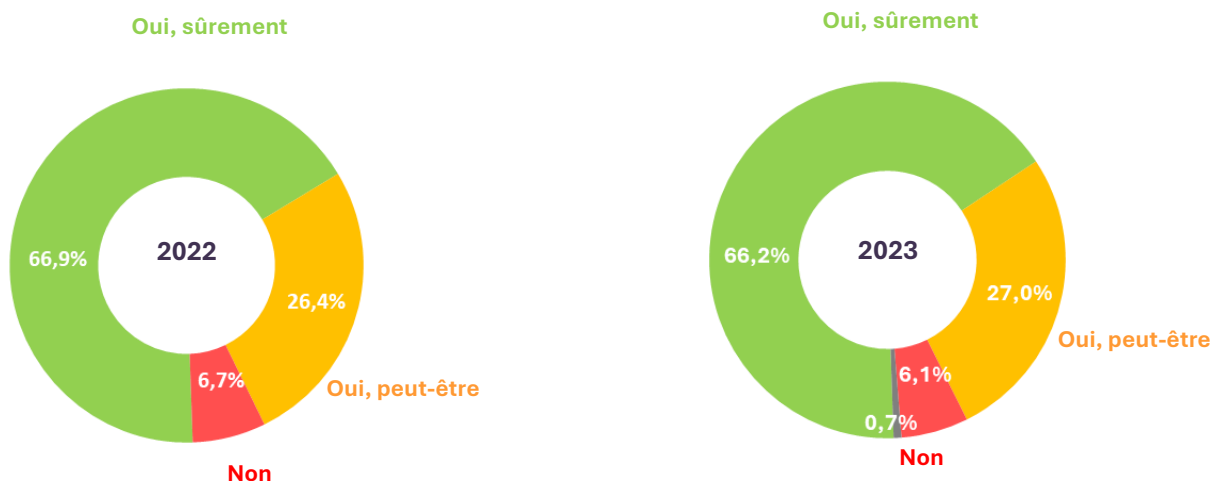
	Non, pas du tout	Non, plutôt pas	Oui, plutôt	Oui, tout à fait	NSP	Ensem- ble	Non, plutôt pas + Non, pas du tout	Oui, plutôt + Oui, tout à fait	Evol. 2024/23 Oui, plutôt + Oui, tout à fait
Maîtrisait les savoir-être nécessaires à l'exercice du métier	4,1%	7,6%	35,0%	51,7%	1,5%	100,0%	11,7%	86,7%	-0,5 pt
A su s'adapter rapidement aux exigences du poste exercé dans l'entreprise	2,9%	8,9%	32,6%	54,1%	1,6%	100,0%	11,8%	86,7%	+0,5 pt
Maîtrisait les techniques essentielles (de base) de son métier	5,5%	14,4%	43,9%	33,9%	2,3%	100,0%	19,9%	77,8%	+0,4 pt
A contribué efficacement au développement de l'activité de l'entreprise	19,7%	18,8%	37,1%	21,4%	3,0%	100,0%	38,5%	58,5%	-0,9 pt
Maîtrisait les techniques avancées du métier	12,7%	28,5%	37,8%	18,0%	3,1%	100,0%	41,2%	55,8%	+4,2 pts
A apporté des savoirs faire nouveaux, des techniques nouvelles dans l'entreprise	42,1%	32,2%	13,9%	8,3%	3,4%	100,0%	74,3%	22,2%	-4,9 pts

Source : Ministère du Travail / Afpa – Enquête Entreprises et titre professionnel 2023

93 % des entreprises ayant recruté un demandeur d'emploi titré en 2023 estiment qu'à l'avenir, ils recruteront à nouveau un détenteur d'un titre professionnel, dont 66 % sûrement.

Figure 5 - Titres professionnels et recrutements futurs (2022 – 2023)

A l'avenir, recruteriez-vous un salarié détenant un titre professionnel :



Source : Ministère du Travail / Afpa Enquête Entreprises et titre professionnel 2022 - 2023

7. L'accès au titre professionnel par la voie de l'apprentissage

18 465 titres professionnels ont été décernés après une formation en contrat d'apprentissage en 2024 soit une progression de 17 % en un an, et ce malgré la baisse du nombre de titrés dans les voies formation continue et VAE. Les apprentis représentent dorénavant 12,1 % des titrés (+ 2,2 points entre 2023 et 2024 – cf. tableau 5 page 10).

L'apprentissage est une voie plus utilisée par les hommes que par les femmes : 62,8 % des apprentis titrés sont des hommes, soit quatre points de plus que pour l'ensemble des voies d'accès au titre. La part des femmes titrées a néanmoins progressé entre 2023 et 2024 du fait d'un meilleur taux de réussite au titre (78,3 % contre 76,5 % pour les hommes) alors qu'elles ont moins progressé que les hommes en termes de candidats (et de candidats réellement présents à l'examen).

Depuis la loi de 2018, la limite d'âge de l'apprentissage a été repoussée de 25 à 29 ans. Les moins de 26 ans représentent plus des trois-quarts des titrés voie apprentissage contre moins de 15 % pour les 26-29 ans et un peu moins de 9 % pour les plus de 30 ans (l'âge maximum pour être apprenti est de 29 ans révolus sauf cas particuliers prévus par la loi).

Tableau 22 - Candidatures, titres décernés et taux de réussite voie apprentissage, par sexe (2023-2024)

	Femmes			Hommes			Ensemble		
	Volume	%	Evol. 24-23	Volume	%	Evol. 24-23	Volume	%	Evol. 24-23
Candidatures	9 674	36,2%	19,5%	17 065	63,8%	20,7%	26 739	100,0%	20,3%
dont présentations à l'examen	8 772	36,6%	17,8%	15 163	63,4%	18,7%	23 935	100,0%	18,4%
Titres décernés	6 867	37,2%	18,6%	11 598	62,8%	16,1%	18 465	100,0%	17,0%
Taux de réussite	78,3%			76,5%			77,1%		

Source : Ministère du Travail - Ceres

Tableau 23 - Evolution du nombre de titres décernés voie apprentissage, par classe d'âge* (2023 - 2024)

	2023		2024		Evol. 2024/23	
	Volume	%	Volume	%	Volume	%
16 à 25 ans	12 177	77,2%	14 137	76,6%	16,1%	-0,6 pt
26 à 29 ans	2 290	14,5%	2 692	14,6%	17,6%	+0,1 pt
30 à 34 ans	749	4,7%	874	4,7%	16,7%	-0,0 pt
35 ans et plus	561	3,6%	762	4,1%	35,8%	+0,5 pt
Ensemble	15 777	100,0%	18 465	100,0%	17,0%	

Source : Ministère du Travail – Ceres

Par rapport à l'ensemble des titrés, les apprentis sont surreprésentés dans les domaines du commerce (+17,8 points), des services et produits de consommation (+4,1 points) et de la construction (+4,0 points). Ils sont sous-représentés dans la mobilité/logistique (-16,8 points) et les services aux entreprises (-4,8 points) et la cohésion sociale et santé (-4,7 points).

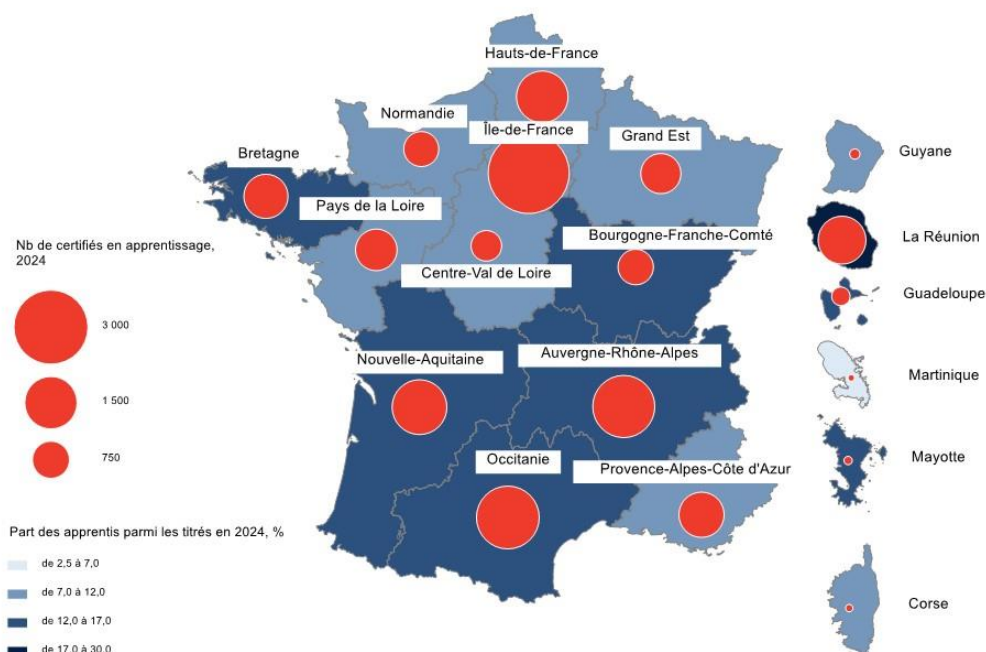
Tableau 24 - Répartition des titres décernés voie apprentissage, par CPC (2024)

	Apprentis		Ensemble des titrés	Ecart
	Volume	% (1)	% (2)	(1)-(2)
Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces	72	0,4%	0,5%	-0,1 pt
Arts spectacles et médias	277	1,5%	1,0%	+0,5 pt
Cohésion sociale et santé	871	4,7%	9,4%	-4,7 pts
Commerce	4742	25,7%	7,9%	+17,8 pts
Construction	2938	15,9%	11,9%	+4,0 pts
Industrie	1178	6,4%	6,3%	+0,1 pt
Mer et navigation intérieure	7	0,0%	0,1%	+0,0 pt
Mobilité et logistique	2103	11,4%	28,2%	-16,8 pts
Services aux entreprises	4637	25,1%	29,9%	-4,8 pts
Services et produits de consommation	1640	8,9%	4,8%	+4,1 pts
Ensemble	18 465	100,0%	100,0%	

Source : Ministère du Travail - Ceres

Un apprenti sur cinq a obtenu son titre en Ile-de-France, bien que la part des apprentis parmi les titrés dans cette région soit inférieure à la moyenne nationale. La part des apprentis est sous représentée dans une petite moitié nord (hors Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté) ainsi que dans le sud-est de la métropole et en Guyane et Martinique.

Carte 2 - Répartition des titres décernés voie apprentissage, par région (2024)



Source : Ministère du Travail - Ceres

7. L'accès au titre professionnel par la voie de l'apprentissage

37,6 % des apprentis ont obtenu un titre professionnel de niveau 3, soit 16 points de moins que l'ensemble des titrés. Les apprentis sont surreprésentés dans les trois autres niveaux et plus particulièrement dans les CPC de la cohésion sociale et santé au niveau 4, dans la mobilité/logistique au niveau 5 et dans les services aux entreprises au niveau 6, dans le commerce au niveau 5.

Tableau 25 - Répartition des titres décernés voie apprentissage, par domaine et niveau (2024)

	Niveau 3		Niveau 4		Niveau 5		Niveau 6		Ensemble	
	Apprentis	Ensemble des titrés	Apprentis	Ensemble des titrés	Apprentis	Ensemble des titrés	Apprentis	Ensemble des titrés	Apprentis	Ensemble des titrés
Agriculture, agro.	95,8%	98,1%	4,2%	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Arts spectacles et médias	0,0%	2,5%	48,4%	40,0%	51,6%	57,5%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Cohésion sociale et santé	48,0%	66,5%	33,2%	7,6%	18,8%	26,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Commerce	19,4%	25,8%	37,9%	41,9%	42,7%	32,2%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Construction	80,0%	79,5%	10,4%	11,7%	8,4%	8,1%	1,1%	0,6%	100,0%	100,0%
Industrie	53,1%	62,6%	35,7%	30,6%	11,1%	6,9%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Mer et navigation intérieure	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Mobilité et logistique	64,0%	88,1%	6,3%	1,6%	29,7%	10,3%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Services aux entreprises	4,6%	10,9%	22,0%	33,8%	35,5%	43,4%	38,0%	12,0%	100,0%	100,0%
Services et produits de conso.	60,5%	65,0%	30,1%	30,1%	0,0%	0,1%	9,5%	4,7%	100,0%	100,0%
Ensemble	37,6%	53,5%	24,9%	19,8%	27,0%	22,8%	10,6%	3,9%	100,0%	100,0%

Source : Ministère du Travail - Ceres

Cinq titres professionnels des services (dont quatre de la CPC commerce) concentrent près de trois titrés sur dix de la voie apprentissage. L'apprentissage représente d'ailleurs plus de la moitié des lauréats des titres de manager d'unité marchande et de négociateur technico-commercial.

A l'exception de concepteur développeur d'application où les femmes ne représentent que moins de 16 % des titrés voie apprentissage, ces titres satisfont au critère de mixité avec notamment trois titres où elles représentent près ou plus de la moitié des titrés : vendeur-conseil en magasin (55,0 %), manager d'unité marchande (49,9 %) et employé commercial (48,3 %).

Table 26 - Palmarès des cinq premiers titres décernés voie apprentissage (2024)

	Niveau	Femme		Homme		Ensemble		Poids du titre pro. dans l'ensemble des apprentis		Part des apprentis parmi les titrés
		volume	%	volume	%	volume	%	%	% cumulé	%
Vendeur-conseil en magasin	4	728	55,0%	596	45,0%	1 324	100,0%	7,2%	7,2%	40,2%
Négociateur technico-commercial	5	490	43,6%	633	56,4%	1 123	100,0%	6,1%	13,3%	50,4%
Concepteur développeur d'applications	6	163	15,7%	872	84,3%	1 035	100,0%	5,6%	18,9%	36,5%
Employé commercial	3	444	48,3%	476	51,7%	920	100,0%	5,0%	23,8%	29,5%
Manager d'unité marchande	5	447	49,9%	448	50,1%	895	100,0%	4,8%	28,7%	55,8%

Source : Ministère du Travail - Ceres

8. Les titres de l'hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs

Un peu plus de 7 000 titres ont été décernés en 2024 dans les métiers de l'hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs (HRTL). Avec 5 437 titrés, l'hôtellerie-restauration représente plus des trois-quarts des titres décernés dans le domaine (77,3 % dont 60,7 % dans la restauration et 16,6 % dans l'hôtellerie). Les taux de réussite au titre (87,0 % en hôtellerie-restauration et 85,9 % en tourisme-loisirs) sont largement supérieurs au taux de réussite global (78,8 % pour l'ensemble des titres du ministère du Travail soit plus de dix points pour chacune des deux filières). En outre, alors que le nombre de titrés a diminué de 4,4 % en 2024 tous titres confondus, le domaine HRTL a progressé de 8,1 % (dont 17,0 % pour le tourisme-loisirs - Tableau 27). Cette croissance a été tirée conjointement par la formation continue (+5,3 %) et par l'apprentissage (+21,0 %).

Tableau 27 – Évolution du nombre de candidatures et de titres décernés en hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs (2023-2024)

	Hôtellerie-restauration	Evol. 2024/23	Tourisme-loisir	Evol. 2024/23	Ensemble	Evol. 2024/23
	2024		2024		2024	
Candidatures	6 812	4,7%	2 236	13,4%	9 048	6,7%
dont présentations à l'examen	6 250	5,1%	1 934	13,0%	8 184	6,9%
Titres décernés	5 437	5,7%	1 597	17,0%	7 034	8,1%
Taux de réussite*	87,0%	+0,5 pt	82,6%	+2,9 pt	85,9%	+0,9 pt

Source : Ministère du Travail - Ceres

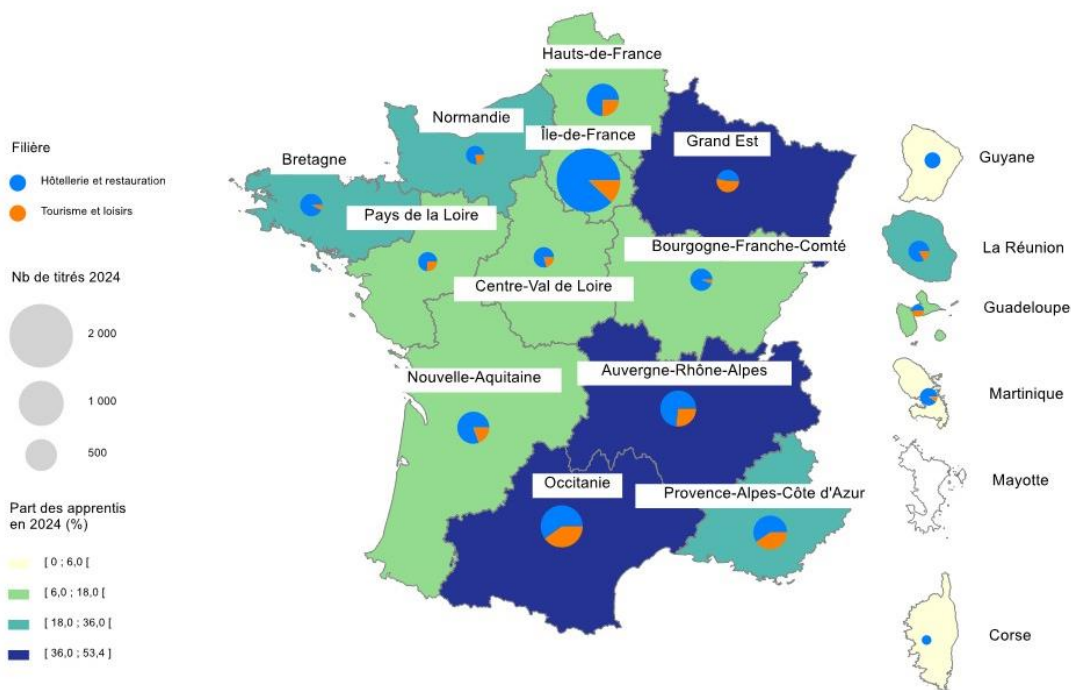
Tableau 28 – Évolution du nombre de titres décernés en hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs par voie d'accès (2023-2024)

	Hôtellerie-restauration	Evol. 2024/23	Tourisme-loisir	Evol. 2024/23	Ensemble	Evol. 2024/23
	2024		2024		2024	
Formation continue	4 355	4,0%	1 077	10,7%	5 432	5,3%
VAE	11	-50,0%	-	-100,0%	11	-59,3%
Apprentissage	1 071	14,9%	515	35,9%	1 586	21,0%
Correspondance	-	-100,0%	5	-37,5%	5	-50,0%
Ensemble	5 437	5,7%	1 597	17,0%	7 034	8,1%

Source : Ministère du Travail - Ceres

Avec 1 586 titres décernés, la part de la voie apprentissage dans le domaine HRTL (22,5 %) est supérieure de dix points à celle de l'apprentissage tous métiers confondus (12,1 %). L'apprentissage est proportionnellement plus développé en Grand-Est (plus de 56 % des titrés HRTL de la région), dans les régions du quart sud-est métropolitain (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) ainsi qu'en Bretagne, en Normandie et à la Réunion (carte 3).

Carte 3 - Nombre de titres décernés en hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs par filière et part des apprentis, par région et collectivité d'outre-mer (2024)



Source : Ministère du Travail - Ceres

La filière tourisme-loisirs est minoritaire dans chacune des régions à l'exception de la région Grand Est. Elle est relativement plus développée dans des régions où la part de l'apprentissage est plus importante (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Deux titres de niveau 3 de la filière restauration représentent près de la moitié des titres HRTL décernés en 2024 : agent de restauration (2 173 titrés) et cuisinier (1 702 titrés). Cette filière s'organise autour de trois titres de niveau 3 qui représentent la quasi-intégralité de la filière (deux titres de niveau 4 et 5 en restauration collective ne représentent qu'1 % des titrés) alors que la part de ce niveau dans l'ensemble des titres du ministère du Travail est de 53,5 %. Les autres filières du domaine HRTL, hôtellerie et tourisme-loisirs s'organisent plutôt autour du niveau 4 (78 % des titrés de chaque filière). Deux titres professionnels de niveau 6 appartiennent à la filière tourisme-loisirs. L'un d'entre eux, responsable d'établissement touristique (270 titrés en 2024) peut s'adresser également à la filière hôtellerie.

Le domaine HRTL est un domaine mixte au sens de l'INSEE, avec une majorité de femmes (58,1 %). Au niveau des filières, seule la filière hôtellerie n'est pas mixte (72,4 % de femmes et 27,6 % d'hommes) avec plus de six femmes sur dix titrés sur chacun des trois titres qui la composent (dont huit sur dix pour le titre gouvernant(e) en hôtellerie). La filière la plus équilibrée est celle de la

Tableau 29 – Les titres de l'hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs par sexe (2023-2024)

			2024				Evol. 2024-223			
Code	Libellé	niveau	F	H	Ensemble	%F	F	H	Ensemble	%F
TP-00259	Employé d'étage en hôtellerie	3	189	74	263	71,9%	1,1%	57,4%	12,4%	-8,1
TP-00316	Gouvernant en hôtellerie	4	225	31	256	87,9%	22,3%	29,2%	23,1%	-0,6
TP-00379	Réceptionniste en hôtellerie	4	436	216	652	66,9%	-4,6%	-19,4%	-10,1%	3,8
Ensemble hôtellerie			850	321	1 171	72,6%	2,7%	-5,3%	0,3%	1,6
TP-00208	Agent(e) de restauration	3	1 215	958	2 173	55,9%	-4,9%	15,4%	3,1%	-4,7
TP-00358	Cuisinier	3	862	840	1 702	50,6%	5,9%	19,0%	12,0%	-2,9
TP-00310	Serveur en restauration	3	198	178	376	52,7%	26,1%	-2,7%	10,6%	6,5
TP-00158	Chef de cuisine en restauration collective	4	2	2	4	50,0%	0,0%	100,0%	33,3%	-16,7
TP-00479	Responsable d'unité de restauration collective	5	4	7	11	36,4%	-33,3%	600,0%	57,1%	-49,4
Ensemble restauration			2 281	1 985	4 266	53,5%	1,1%	15,3%	7,3%	-3,3
Ensemble hôtellerie-restauration			3 131	2 306	5 437	57,6%	1,5%	11,9%	5,7%	-2,4
TP-00400	Agent de loisirs	3	4	3	7	57,1%	-89,7%	-87,0%	-88,7%	-5,8
TP-01323	Animateur loisir tourisme	4	295	324	619	47,7%	15,7%	35,0%	25,1%	-3,9
TP-01348	Chargé d'accueil touristique et de loisirs	4	279	99	378	73,8%	51,6%	41,4%	48,8%	1,4
TP-01227	Conseiller vendeur en voyages	4	72	21	93	77,4%	-8,9%	40,0%	-1,1%	-6,6
TP-01322	Guide accompagnateur touristique	4	87	67	154	56,5%	-6,5%	-2,9%	-4,9%	-0,9
TP-01409	Responsable de développement touristique	6	58	18	76	76,3%	16,0%	-35,7%	-2,6%	12,2
TP-01408	Responsable d'établissement touristique	6	160	110	270	59,3%	25,0%	19,6%	22,7%	1,1
Ensemble Tourisme loisirs			955	642	1 597	59,8%	15,3%	19,6%	17,0%	-0,9
Ensemble Hôtellerie tourisme loisirs			4 086	2 948	7 034	58,1%	4,4%	13,5%	8,1%	-2,0

Source : Ministère du Travail - Ceres

restauration avec 53,5 % de femmes et 46,5 % d'hommes (tableau 29). Quatre de ces formations, de niveau 3 et 4, sont mixtes, mais la seule formation de niveau 5 (Responsable d'unité de restauration collective) est majoritairement masculine avec 36,4 % de femmes et 63,6 % d'hommes. Si la filière tourisme-loisirs se situe à l'intérieur des bornes de la mixité (59,8 % de femmes et 40,2 % d'hommes pour l'ensemble de la filière), la situation est contrastée au niveau des sept titres qui la composent : trois titres sont non mixtes, tous féminins à plus de 70 % (chargés d'accueil touristique et de loisirs, conseiller vendeur en voyage et responsable de développement touristique territorial), et quatre titres sont mixtes (agent de loisir, animateur tourisme-loisirs, guide accompagnateur touristique, responsable d'établissement touristique).

8. Les titres de l'hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs

En 2024, la CPC Services et produits de consommation s'est prononcée sur la création, révision ou suppression de 6 titres professionnels (tableau 30) et pour 2 notes d'opportunité engageant des travaux pour la création éventuelle de deux TP*.

- Cuisinier en restauration collective (CPC du 27 février 2024 – [arrêté du 19 mars 2024](#))
- Chef de partie arts culinaires et pâtisserie (CPC du 19 juin 2024 – [arrêté du 17 juillet 2024](#))

Tableau 30 – Bilan des titres HRTL présentés en CPC Services et produits de consommation (mandature 2019-2024)

Code Titre	Intitulé	Millésime	Sigle	Niveau	Code RNCP	Durée certification	Date de fin du millésime	Type d'examen (Création/Révision/Suppression)
TP-01323	Animateur loisir tourisme	03	ALT	4	38 662	5	28/05/2029	
TP-01348	Chargé d'accueil touristique et de loisirs	02	CATL	4	37 396	5	31/07/2028	
TP-00158	Chef de cuisine en restauration collective	08	CCRC	4	32349	5	25/05/2024	Suppression
TP-01441	Chef de partie arts culinaires et pâtisserie	01	CPACP	4	39515	5	31/08/2029	Création
TP-00358	Commis de cuisine	08	CCUI	3	38722	5	04/06/2029	
TP-01227	Conseiller vendeur en voyages	05	CVV	4	37 295	5	11/05/2028	
TP-01437	Cuisinier en restauration collective	01	CRC	3	38871	5	31/05/2029	Création
TP-00259	Employé d'étage hôtellerie et hôtellerie de plein air	07	EEHH	3	38547	5	24/05/2029	
TP-00208	Employé polyvalent en restauration	09	EPR	3	38663	5	04/06/2029	
TP-00316	Gouvernant en hôtellerie	06	GH	4	39533	2	17/12/2026	Révision sans modification
TP-01322	Guide accompagnateur touristique	03	GAT	4	38 548	5	28/05/2029	
TP-00379	Réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air	08	RHH	4	38870	5	01/08/2029	Révision
TP-01409	Responsable de développement touristique territorial	01	RDTT	6	35 706	5	01/08/2026	
TP-01408	Responsable d'établissement touristique	01	RET	6	35 527	5	24/05/2026	
TP-00479	Responsable d'unité de restauration collective	07	RURC	5	35 193	5	22/01/2026	
TP-00310	Serveur en restauration	10	SER	3	39534	2	06/01/2027	Révision sans modification

* Cf. le descriptif des actions de la CPC en annexe page 46

Les titres de l'hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs : bilan 2024

Notes d'opportunités

Métiers de la production culinaire (2023)

Description :
Nouvelle filière dédiée aux
compétences en
production culinaire, pour
répondre aux besoins des
métiers de la cuisine.



Employé polyvalent loisir (EPL) Niveau 3 (2024)

Description :
Focus sur l'accueil scénarisé
et sécurisé dans les espaces
de loisirs, attractions et
culture.



Responsable de services en établissement touristique (RET) Niveau 6 (2024)

Description :
Titre regroupant des
compétences transversales
pour gérer les services d'un
établissement touristique
(hébergement, réception,
restauration, entretien,
animation).



Révisions et prolongations

Réceptionniste en hôtellerie et hôtellerie de plein air (RHH) Niveau 4

Changement :
Intitulé ajusté.

"Il gère les réservations,
l'accueil, le suivi et le départ,
en contribuant à l'activité
quotidienne, au
développement commercial
et à l'e-réputation de
l'établissement".



Gouvernant en hôtellerie (GH) Niveau 4

Durée :
Prolongation de 2 ans.

"Il supervise les équipes
d'entretien, garantit la
propreté et la qualité des
espaces, et veille à
l'organisation optimale".



Serveur en restauration (SER) Niveau 3

Durée :
Prolongation de 2 ans.

"Il incarne le savoir-faire de
l'établissement en accueillant
et conseillant les clients.
Il assure un service attentif,
veille au confort des convives,
gère les encas et maintient
les espaces
impeccables".



Cuisinier en restauration collective (CRC) Niveau 3

Mission :
Elaboration et production des menus
en grande quantité, gestion des
stocks.

"Il élabore des menus
adaptés, veille à la
qualité des produits et
garantit une
traçabilité
impeccable".



Créations

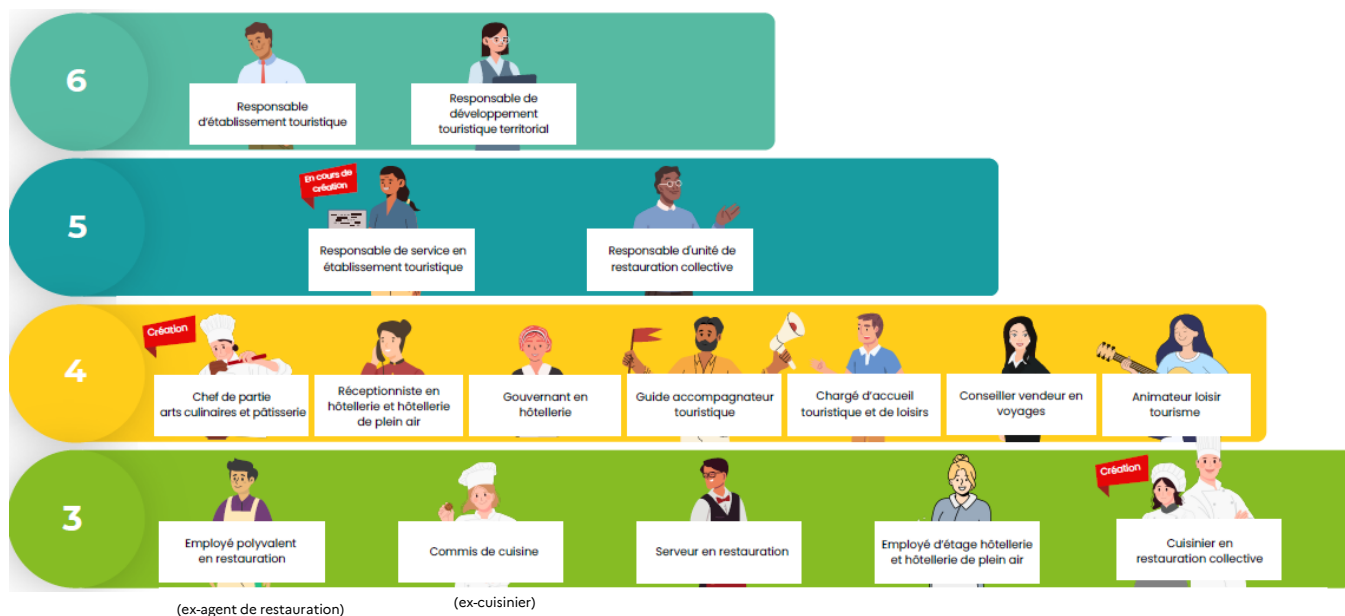
Chef de partie arts culinaires et pâtisserie (CPACP) Niveau 4

Mission :
Réalise des préparations culinaires
complexes et anime son équipe.

"Autonome et rigoureux,
il coordonne son équipe et
garantit la satisfaction
des clients."



Perspectives des titres de l'hôtellerie-restauration-tourisme-loisirs



9. Annexes

Tableau 31 - Résultats des titres professionnels de l'agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume (%)	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00498	Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts option machinisme agricole	3	14	0,0%	27,3%	7	88,6%	75,5%	55,4%
TP-00497	Mécanicien réparateur de matériels agricoles et d'espaces verts option parcs et jardins	3	38	0,0%	26,7%	10	46,5%	46,5%	35,8%
TP-01292	Ouvrier de production horticole	3	187	1,1%	16,1%	39	63,7%	47,2%	21,5%
TP-01412	Ouvrier du génie écologique	3	15	0,0%	25,0%	1	1	-	-
TP-00463	Ouvrier du paysage	3	474	0,0%	11,5%	112	59,0%	53,8%	33,2%
TP-00436	Technicien de maintenance d'engins et de matériels "machinisme agricole"	4	14	0,0%	-33,3%	2	45,4%	45,4%	45,4%

Tableau 32 - Résultats des titres professionnels des arts spectacles et médias en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00075	Assistant manager d'unité marchande	4	702	0,9%	33,2%	63	64,2%	57,9%	41,9%
TP-00115	Conseiller commercial	4	386	2,3%	38,4%	86	62,9%	54,9%	44,7%
TP-00483	Conseiller relation client à distance	4	675	4,0%	-27,0%	238	70,6%	61,3%	40,4%
TP-00219	Employé commercial	3	3 115	0,2%	-11,6%	827	57,3%	45,4%	28,6%
TP-01276	Manager d'équipe relation client à distance	5	58	13,8%	-18,3%	8	87,0%	63,8%	39,4%
TP-00136	Manager d'unité marchande	5	1 606	1,1%	0,6%	125	78,6%	66,1%	43,5%
TP-00338	Négociateur technico-commercial	5	2 227	0,6%	28,6%	264	78,6%	70,4%	57,2%
TP-00520	Vendeur-conseil en magasin	4	3 297	0,6%	-21,6%	809	67,2%	51,9%	30,1%

Tableau 33 - Résultats des titres professionnels de la cohésion sociale et santé en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00392	Agent de médiation, information, services	3	212	2,8%	-38,7%	61	45,9%	39,2%	26,5%
TP-01405	Agent de service médico-social	3	1 503	1,9%	33,7%	441	75,7%	63,5%	27,2%
TP-00024	Agent technique prothésiste orthésiste	3	3	0,0%	200,0%	-	-	-	-
TP-00391	Assistant de vie aux familles	3	7 755	2,7%	-3,4%	2 054	73,8%	63,9%	41,8%
TP-00055	Auxiliaire en prothèse dentaire	3	94	0,0%	9,3%	12	76,6%	76,6%	76,6%
TP-00403	Conseiller en insertion professionnelle	5	3 278	2,3%	-2,6%	1 086	77,5%	72,7%	46,4%
TP-00448	Encadrant technique d'insertion	4	300	3,7%	-12,5%	80	71,5%	63,0%	32,3%
TP-00486	Médiateur social accès aux droits et services	4	253	9,1%	-20,2%	99	53,1%	50,1%	34,9%
TP-01406	Responsable-coordonnateur services au domicile	5	458	7,2%	97,4%	32	83,8%	71,2%	42,7%
TP-01319	Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie	4	540	0,0%	32,0%	21	89,1%	83,6%	83,6%

Tableau 34 - Résultats des titres professionnels du commerce en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00075	Assistant manager d'unité marchande	4	702	0,9%	33,2%	63	64,2%	57,9%	41,9%
TP-00115	Conseiller commercial	4	386	2,3%	38,4%	86	62,9%	54,9%	44,7%
TP-00483	Conseiller relation client à distance	4	675	4,0%	-27,0%	238	70,6%	61,3%	40,4%
TP-00219	Employé commercial	3	3 115	0,2%	-11,6%	827	57,3%	45,4%	28,6%
TP-01276	Manager d'équipe relation client à distance	5	58	13,8%	-18,3%	8	87,0%	63,8%	39,4%
TP-00136	Manager d'unité marchande	5	1 606	1,1%	0,6%	125	78,6%	66,1%	43,5%
TP-00338	Négociateur technico-commercial	5	2 227	0,6%	28,6%	264	78,6%	70,4%	57,2%
TP-00520	Vendeur-conseil en magasin	4	3 297	0,6%	-21,6%	809	67,2%	51,9%	30,1%

Tableau 35 - Résultats des titres professionnels de la construction en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00368	Agent de maintenance CVC	3	60	0,0%	-18,9%	19	85,3%	74,7%	44,3%
TP-00478	Agent de maintenance d'équipements de confort climatique	3	116	0,0%	-27,5%	37	86,8%	83,9%	57,5%
TP-00361	Agent de maintenance des bâtiments	3	1 662	0,8%	-2,3%	533	73,6%	67,2%	36,2%
TP-01300	Aide opérateur en dépollution pyrotechnique	3	1	100,0%	-75,0%	-	-	-	-
TP-00281	Assistant chef de chantier gros oeuvre	4	34	0,0%	-30,6%	11	65,2%	46,1%	14,6%
TP-01361	BIM modeleur du bâtiment	5	324	0,0%	13,7%	101	62,9%	56,7%	45,9%
TP-00459	Canalisateur	3	218	0,0%	3,8%	17	94,0%	88,5%	40,2%
TP-01407	Carreleur-chapiste	3	285	1,1%	-14,2%	110	80,0%	69,7%	34,0%
TP-01369	Chargé d'études de réseaux de télécommunications	5	9	0,0%	-47,1%	5	82,3%	82,3%	44,8%
TP-01299	Chargé d'affaires du bâtiment	5	53	0,0%	23,3%	12	83,5%	83,5%	75,0%
TP-01311	Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment	5	168	0,0%	54,1%	49	60,5%	56,7%	37,1%
TP-01331	Chargé de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains	4	4	0,0%	-20,0%	-	-	-	-
TP-01301	Charpentier bois	3	263	0,0%	-12,9%	74	80,2%	67,0%	32,1%
TP-00513	Chef de chantier gros oeuvre	5	43	2,3%	16,2%	10	88,8%	78,3%	51,6%
TP-00132	Chef de chantier travaux publics routes et canalisations	4	36	2,8%	16,1%	3	100,0%	100,0%	100,0%
TP-00506	Chef d'équipe aménagement-finitions	4	10	0,0%	233,3%	-	-	-	-
TP-01235	Chef d'équipe gros œuvre	4	57	0,0%	-23,0%	5	39,6%	39,6%	21,2%
TP-01332	Coffreur Bancheur	3	501	0,0%	1,6%	65	85,3%	83,6%	29,4%
TP-00248	Conducteur d'engins de chantiers urbains	3	361	0,0%	-15,5%	143	83,1%	62,9%	15,7%
TP-00002	Conducteur de grue à tour	3	204	0,0%	-10,5%	64	74,6%	66,5%	21,4%
TP-00276	Conducteur de travaux aménagement finitions	5	18	5,6%	-35,7%	4	78,7%	78,7%	52,0%
TP-01337	Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil	5	436	0,7%	32,9%	51	80,3%	67,9%	50,5%
TP-00516	Conducteur de travaux TP	5	24	8,3%	-36,8%	8	74,1%	64,2%	46,4%
TP-00268	Conducteur d'engins de grands terrassements	3	31	0,0%	93,8%	4	100,0%	75,7%	51,3%
TP-01302	Constructeur bois	3	305	0,0%	2,0%	68	72,8%	55,0%	27,4%
TP-01358	Coordinateur BIM du bâtiment	6	110	1,8%	39,2%	26	62,9%	55,2%	47,7%
TP-00111	Couvreur-zingueur	3	351	0,6%	9,3%	59	71,4%	64,4%	38,0%
TP-00314	Dessinateur projeteur en béton armé	5	37	2,7%	0,0%	12	33,5%	25,8%	8,6%
TP-00467	Electricien d'équipement du bâtiment	3	2 226	0,0%	-3,0%	779	80,7%	71,0%	26,0%
TP-01430	Etancheur toiture bâtiment	3	28	0,0%	-	-	-	-	-
TP-00380	Façadier-peintre	3	196	0,0%	36,1%	33	63,7%	60,7%	22,4%
TP-00334	Ferronnier	3	18	0,0%	-52,6%	16	82,3%	69,3%	23,0%
TP-00444	Installateur de réseaux de télécommunications	3	332	0,0%	-0,6%	112	61,6%	52,1%	23,4%

TP-00189	Installateur en thermique et sanitaire	3	2 145	0,2%	4,5%	550	77,1%	69,0%	34,8%
TP-00221	Maçon	3	581	1,0%	-5,4%	136	72,3%	60,4%	18,3%
TP-01261	Maçon du bâti ancien	3	272	0,0%	19,8%	23	79,2%	64,6%	10,5%
TP-00104	Maçon en voirie et réseaux divers	3	634	0,0%	-10,7%	81	82,0%	73,4%	30,1%
TP-00288	Menuisier agenceur	3	291	0,0%	-8,5%	113	77,1%	69,3%	37,4%
TP-01279	Menuisier aluminium	3	10	0,0%	-44,4%	2	0,0%	0,0%	0,0%
TP-00462	Menuisier de fabrication bois et dérivés	3	329	0,0%	-13,2%	35	85,7%	73,3%	41,7%
TP-01343	Menuisier poseur-installateur	3	466	0,0%	-22,2%	156	73,1%	63,7%	30,1%
TP-01278	Métallier	3	124	0,0%	25,3%	30	79,7%	70,3%	23,1%
TP-00145	Métreur assistant du bâtiment	3	26	0,0%	-13,3%	9	11,6%	11,6%	11,6%
TP-00343	Monteur de réseaux électriques aéro-souterrains	3	160	0,0%	9,6%	22	81,3%	67,7%	36,7%
TP-01277	Monteur dépanneur en climatisation	3	378	0,0%	-8,7%	113	71,5%	61,8%	34,2%
TP-00062	Monteur lavageur de structures métalliques	3	6	0,0%	-	-	-	-	-
TP-01306	Opérateur en dépollution pyrotechnique	4	7	100,0%	133,3%	-	-	-	-
TP-01419	Opérateur en détection de réseaux	4	4	0,0%	-	-	-	-	-
TP-01403	Peintre applicateur de revêtements techniques	4	11	0,0%	-	-	-	-	-
TP-01342	Peintre Décorateur	4	39	0,0%	-33,9%	9	88,5%	88,5%	41,1%
TP-00073	Peintre en bâtiment	3	788	0,6%	-12,8%	242	77,6%	65,9%	22,5%
TP-00325	Plaquiste-plâtrier	3	837	0,4%	-6,8%	237	76,5%	66,4%	29,2%
TP-01310	Responsable de chantier de dépollution pyrotechnique	5	8	75,0%	-	-	-	-	-
TP-01314	Scaphandrier travaux publics	3	125	1,6%	-25,6%	29	95,8%	85,2%	10,8%
TP-00061	Solier moquettiste	3	142	0,0%	-7,8%	8	88,4%	77,1%	62,6%
TP-00004	Tailleur de pierre	3	43	0,0%	4,9%	3	100,0%	100,0%	36,0%
TP-01225	Tapissier-couturier d'ameublement	3	13	0,0%	-53,6%	13	69,1%	60,6%	60,6%
TP-00266	Technicien d'équipement et d'exploitation en électricité	4	165	0,0%	-3,5%	51	88,5%	78,5%	39,3%
TP-01231	Technicien d'études en agencement intérieur	4	20	0,0%	33,3%	2	100,0%	100,0%	100,0%
TP-00079	Technicien de bureau d'études en électricité des bâtiments	4	56	0,0%	86,7%	11	71,5%	71,5%	45,4%
TP-00312	Technicien de maintenance CVC	4	241	0,0%	-7,3%	50	86,7%	84,6%	64,5%
TP-00489	Technicien de maintenance d'équipements de confort climatique	4	158	0,0%	-20,2%	44	85,9%	81,6%	45,3%
TP-00324	Technicien de maintenance et de travaux en systèmes de sécurité incendie	4	39	0,0%	-13,3%	10	80,0%	70,6%	47,8%
TP-00471	Technicien de réseaux de télécommunications	4	190	1,1%	-2,1%	71	69,8%	65,9%	40,6%
TP-00447	Technicien d'équipement et de maintenance de piscines	4	87	0,0%	-3,3%	14	93,0%	86,4%	56,2%
TP-01313	Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet	4	358	0,0%	-15,2%	155	59,3%	51,5%	36,2%
TP-00117	Technicien d'études en construction bois	4	26	0,0%	-38,1%	7	86,3%	86,3%	64,4%
TP-01326	Technicien d'installation en équipements de confort climatique	4	374	0,0%	6,3%	123	85,4%	80,4%	49,9%
TP-00481	Technicien du bâtiment communicant et connecté	4	117	0,0%	-31,6%	44	64,6%	58,1%	34,8%

TP-00120	Technicien en systèmes de sûreté	4	24	0,0%	-41,5%	15	82,3%	75,4%	40,9%
TP-01377	Technicien mètreur du bâtiment	4	84	0,0%	-29,4%	29	60,5%	50,9%	35,6%
TP-00511	Technicien supérieur de maintenance et d'exploitation en climatique	5	18	0,0%	157,1%	-	-	-	-
TP-00133	Technicien supérieur d'études en génie climatique	5	22	0,0%	-31,3%	9	78,7%	78,7%	68,7%
TP-01339	Technicien supérieur d'études en optimisation énergétique du bâtiment	5	16	0,0%	14,3%	5	64,5%	45,8%	20,9%
TP-00262	Technicien supérieur du bâtiment option économie de la construction	5	117	0,9%	-25,5%	48	70,6%	64,6%	44,8%
TP-01359	Technicien supérieur du bâtiment option étude de prix	5	25	0,0%	38,9%	8	62,1%	62,1%	62,1%
TP-01267	Technicien supérieur en système d'information géographique	5	49	0,0%	-14,0%	24	65,8%	65,8%	41,4%
TP-00271	Technicien supérieur géomètre topographe option cabinet de géomètre	5	71	0,0%	-29,7%	44	81,7%	74,7%	53,0%
TP-01229	Technicien supérieur géomètre topographe option entreprise de travaux publics	5	50	0,0%	66,7%	10	89,8%	89,8%	69,3%

Tableau 36 - Résultats des titres professionnels de l'industrie en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-01265	Agent de fabrication et montage en chaudronnerie	3	99	0,0%	-9,2%	38	1	1	0
TP-00355	Agent de fabrication industrielle	3	249	0,0%	-26,8%	32	87,2%	74,8%	33,9%
TP-01417	Agent de refabrication et de recyclage de batteries d'accumulateurs	3	14	0,0%	250,0%	2	0,0%	0,0%	0,0%
TP-01270	Agent technique de réception et de valorisation de déchets	3	66	0,0%	-20,5%	12	44,6%	36,6%	8,1%
TP-00437	Agent(e) de montage et de câblage en électronique	3	87	0,0%	7,4%	27	62,9%	55,0%	32,7%
TP-00466	Ajusteur monteur aéronautique	3	20	0,0%	53,8%	8	86,6%	86,6%	45,6%
TP-00082	Carrossier réparateur	3	186	0,0%	1,1%	41	63,5%	55,4%	30,6%
TP-00296	Chaudronnier formeur aéronautique	3	12	0,0%	-25,0%	4	77,0%	53,9%	53,9%
TP-00039	Conducteur d'appareils de l'industrie de la chimie	3	89	1,1%	-10,1%	32	82,2%	69,3%	52,5%
TP-01286	Conducteur de machines de plasturgie	3	20	0,0%	33,3%	6	48,9%	48,9%	0,0%
TP-01338	Conducteur d'équipements agroalimentaires	3	45	0,0%	-21,1%	14	70,0%	63,3%	14,8%
TP-00212	Conducteur d'installation et de machines automatisées	3	1 178	0,0%	5,8%	197	80,6%	64,4%	28,5%
TP-01350	Contrôleur technique de véhicules légers	4	240	0,4%	-5,1%	101	88,5%	83,7%	75,8%
TP-01368	Couturier en atelier mode et luxe	3	71	0,0%	129,0%	10	70,3%	58,9%	47,4%
TP-01264	Couturier retoucheur	4	132	0,0%	-4,3%	32	35,5%	28,3%	13,9%
TP-00244	Electricien d'installation et de maintenance des systèmes automatisés	3	116	0,0%	11,5%	43	75,2%	64,1%	39,9%
TP-00242	Electromécanicien de maintenance industrielle	3	196	0,0%	96,0%	24	70,8%	66,8%	46,5%
TP-00019	Electronicien de montage, de contrôle et de maintenance	4	38	0,0%	192,3%	4	46,7%	46,7%	46,7%
TP-01298	Electronicien de tests et développement	5	10	0,0%	25,0%	3	100,0%	100,0%	100,0%
TP-01321	Fraiseur d'outillages en usinage conventionnel et numérique	4	10	0,0%	66,7%	-	-	-	-
TP-01274	Fraiseur en réalisation de pièces mécaniques	3	47	0,0%	-17,5%	21	74,9%	65,0%	45,9%
TP-01333	Inspecteur qualité aéronautique et spatiale	5	13	15,4%	160,0%	1	100,0%	100,0%	100,0%
TP-00065	Mécanicien réparateur de motocycles	3	94	1,1%	13,3%	29	76,3%	66,0%	43,1%
TP-00103	Mécanicien réparateur de véhicules industriels	3	94	0,0%	44,6%	18	79,0%	58,0%	38,7%
TP-00034	Mécanicien(ne) automobile	3	157	0,0%	-3,7%	40	71,1%	63,5%	48,9%
TP-00232	Mécanicien(ne) de maintenance automobile	3	437	1,4%	-0,7%	123	73,2%	65,2%	42,0%
TP-00001	Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Matériels de Chantier et de Manutention	3	14	0,0%	7,7%	2	100,0%	43,2%	43,2%

TP-01327	Monteur câbleur en aéronautique	3	13	0,0%	225,0%	-	0,0%	0,0%	0,0%
TP-01296	Monteur câbleur intégrateur en équipements électroniques et électrotechniques	3	79	0,0%	-6,0%	28	71,6%	56,4%	30,8%
TP-00049	Monteur dépanneur frigoriste	3	251	0,0%	12,1%	70	87,3%	78,3%	57,9%
TP-00283	Monteur en calorifuge industriel	3	52	0,0%	-8,8%	11	82,9%	63,7%	9,9%
TP-00205	Monteur qualifié d'équipements industriels	3	16	0,0%	100,0%	4	48,7%	24,4%	0,0%
TP-01283	Opérateur composites hautes performances	3	23	0,0%	130,0%	5	100,0%	100,0%	100,0%
TP-01246	Opérateur régleur en usinage assisté par ordinateur	3	162	0,0%	3,2%	44	85,8%	74,2%	33,9%
TP-00091	Peintre en carrosserie	3	140	2,9%	21,7%	32	50,2%	43,7%	31,8%
TP-01308	Piqueur en maroquinerie	3	109	9,2%	60,3%	13	53,4%	46,1%	15,4%
TP-01309	Préparateur monteur en maroquinerie	3	1	0,0%	-95,7%	2	52,5%	52,5%	0,0%
TP-01320	Régleur décolleteur	4	16	0,0%	60,0%	2	0,0%	0,0%	0,0%
TP-00156	Sellier garnisseur	3	76	0,0%	-19,1%	33	72,7%	68,4%	37,6%
TP-00157	Sellier harnacheur	3	2	0,0%	-50,0%	1	0,0%	0,0%	0,0%
TP-01375	Soudeur assembleur industriel	3	958	0,0%	17,5%	254	83,2%	70,5%	30,1%
TP-01376	Soudeur programmeur de cellules robotisées	4	8	0,0%	-	-	-	-	-
TP-01294	Soudeur TIG électrode enrobée	3	397	0,0%	24,1%	71	84,8%	70,4%	23,4%
TP-00273	Stratifieur multiprocédés en matériaux composites	3	80	0,0%	-11,1%	18	89,7%	79,6%	33,6%
TP-00161	Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile	4	123	0,0%	19,4%	29	85,9%	78,4%	48,9%
TP-00121	Technicien d'études en chaudronnerie, tuyauterie, structures métalliques	4	36	0,0%	100,0%	3	64,2%	64,2%	64,2%
TP-01435	Technicien de contrôle et de métrologie industrielle	4	19	0,0%	-	-	-	-	-
TP-00160	Technicien de fabrication de l'industrie de la chimie	4	14	0,0%	-17,6%	6	85,3%	85,3%	32,0%
TP-00518	Technicien de laboratoire	4	34	0,0%	78,9%	6	49,5%	36,2%	0,0%
TP-00216	Technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention	4	22	0,0%	-8,3%	3	100,0%	100,0%	68,9%
TP-00442	Technicien de maintenance industrielle	4	772	0,1%	-3,0%	213	88,1%	80,1%	45,7%
TP-00213	Technicien de production en plasturgie	4	7	0,0%	-36,4%	-	-	-	-
TP-00295	Technicien de production industrielle	4	167	0,6%	-2,3%	35	73,4%	61,5%	39,2%
TP-00340	Technicien de traitement des eaux	4	42	0,0%	-19,2%	14	72,5%	57,2%	36,3%
TP-01334	Technicien d'équipement d'aide à la personne	4	19	0,0%	171,4%	3	1	1	0
TP-00253	Technicien des matériaux composites	4	5	0,0%	0,0%	-	-	-	-
TP-01266	Technicien d'études en mécanique	4	16	0,0%	-52,9%	8	54,1%	54,1%	40,1%
TP-00186	Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation	4	281	0,0%	-23,8%	82	87,4%	79,7%	55,2%
TP-00399	Technicien d'intervention en froid et équipements de cuisines professionnelles	4	38	0,0%	65,2%	6	100,0%	100,0%	100,0%
TP-00119	Technicien d'intervention en froid industriel	4	35	0,0%	59,1%	-	-	-	-
TP-01295	Technicien en chaudronnerie	4	265	0,0%	-5,0%	85	82,0%	73,4%	36,5%
TP-00211	Technicien en usinage assisté par ordinateur	4	139	0,0%	-4,8%	34	74,4%	64,8%	38,2%
TP-01410	Technicien froid embarqué routier	4	17	0,0%	-	-	-	-	-

TP-01418	Technicien supérieur de contrôle non destructif	5	55	0,0%	7,8%	27	100,0%	81,0%	71,9%
TP-01404	Technicien supérieur de maintenance d'éoliennes	5	4	0,0%	-82,6%	8	85,2%	85,2%	85,2%
TP-00240	Technicien supérieur de maintenance industrielle	5	303	0,3%	11,4%	53	91,1%	87,2%	67,9%
TP-00319	Technicien supérieur en conception industrielle de systèmes mécaniques	5	61	0,0%	-18,7%	30	82,7%	71,8%	62,1%
TP-01413	Technicien supérieur en fabrication additive	5	32	0,0%	88,2%	13	64,7%	47,8%	35,3%
TP-01287	Technicien supérieur méthodes produit process	5	25	4,0%	-32,4%	10	59,9%	59,9%	59,9%
TP-00022	Technicien supérieur physicien chimiste	5	16	0,0%	700,0%	1	1	1	1
TP-00445	Technicien(ne) électromécanicien(ne) automobile	4	429	0,0%	10,0%	41	83,0%	83,0%	77,1%
TP-00251	Technicien(ne) supérieur(e) en automatique et informatique industrielle	5	100	0,0%	3,1%	30	79,5%	71,9%	52,4%
TP-01269	Technicien(ne) supérieur(e) en gestion de production	5	7	57,1%	250,0%	-	-	-	-
TP-01305	Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle	5	30	20,0%	36,4%	3	100,0%	100,0%	33,2%
TP-01273	Tourneur en réalisation de pièces mécaniques	3	56	0,0%	-11,1%	26	72,4%	55,5%	39,3%
TP-00202	Tuyauteur industriel	3	284	0,0%	1,1%	61	89,6%	77,2%	34,8%

Tableau 37 - Résultats des titres professionnels de la mer et navigation intérieure en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00092	Agent de maintenance en marine de plaisance	3	58	0,0%	3,6%	22	91,5%	81,9%	55,4%
TP-00371	Constructeur aménageur nautique bois et composites	3	17	0,0%	-56,4%	19	84,6%	68,6%	36,7%
TP-00206	Mécanicien réparateur en marine de plaisance	3	18	0,0%	-52,6%	19	76,3%	65,8%	53,3%

Tableau 38 - Résultats des titres professionnels de la mobilité et logistique en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00472	Agent magasinier	3	1 766	0,1%	-16,7%	670	73,3%	59,4%	24,1%
TP-00470	Cariste d'entrepôt	3	1 339	0,1%	-30,3%	643	76,2%	61,1%	19,8%
TP-00071	Conducteur de transport en commun sur route	3	12 561	0,0%	10,4%	3 266	87,7%	83,3%	64,1%
TP-00070	Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	3	13 979	0,1%	-16,4%	3 767	72,4%	63,9%	33,0%
TP-00048	Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	3	3 006	0,1%	-20,4%	1 029	91,0%	82,4%	52,2%
TP-00299	Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	3	810	0,1%	-17,4%	94	55,1%	46,2%	29,9%
TP-01303	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière	5	2 615	3,2%	-7,6%	410	85,5%	82,1%	69,0%
TP-00375	Exploitant en transport routier de marchandises	4	58	0,0%	65,7%	9	67,6%	67,6%	55,4%
TP-00356	Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs	5	66	4,5%	43,5%	8	86,3%	86,3%	74,8%
TP-01329	Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises	5	763	8,0%	35,8%	61	74,4%	63,0%	51,4%
TP-01330	Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises	5	110	0,0%	-7,6%	35	87,0%	87,0%	63,5%
TP-00468	Préparateur de commandes en entrepôt	3	4 573	0,0%	-23,6%	1 445	82,5%	66,8%	25,0%
TP-00461	Technicien en logistique d'entreposage	4	652	0,6%	-11,1%	181	73,2%	67,1%	35,1%
TP-00150	Technicien supérieur / Technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique	5	874	2,1%	-6,0%	133	77,0%	67,0%	52,8%

Tableau 39 - Résultats des titres professionnels des services aux entreprises en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-01352	Administrateur d'infrastructures sécurisées	6	841	0,4%	-3,2%	131	70,0%	66,4%	57,3%
TP-01415	Administrateur réseau NetOps	6	19	0,0%	1800,0%	-	-	-	-
TP-01414	Administrateur système DevOps	6	409	0,2%	282,2%	22	1	1	1
TP-00398	Agent de propreté et d'hygiène	3	2 674	0,1%	-12,1%	796	69,8%	59,6%	28,1%
TP-01373	Agent de sûreté et de sécurité privée	4	889	0,1%	-4,7%	348	86,5%	78,1%	54,0%
TP-01285	Assistant commercial	5	746	1,1%	-13,1%	257	61,3%	55,8%	34,3%
TP-01293	Assistant de direction	5	1 192	1,8%	-0,3%	330	70,1%	62,0%	39,8%
TP-01374	Assistant immobilier	5	161	0,0%	-0,6%	33	66,8%	61,0%	40,7%
TP-00523	Assistant import-export	5	169	0,0%	10,5%	31	79,0%	60,8%	38,4%
TP-01284	Assistant ressources humaines	5	3 257	0,2%	4,4%	783	70,1%	63,7%	46,4%
TP-00382	Comptable assistant	4	2 443	0,1%	13,0%	760	63,6%	58,3%	43,6%
TP-01411	Concepteur designer UI	6	1 379	0,1%	-0,7%	429	52,8%	47,3%	29,9%
TP-01281	Concepteur développeur d'applications	6	2 838	0,1%	-3,6%	597	65,7%	59,7%	56,0%
TP-01280	Développeur web et web mobile	5	3 339	0,1%	-25,5%	1 502	46,8%	41,2%	32,7%
TP-01318	Employé administratif et d'accueil	3	2 025	0,2%	10,0%	642	46,0%	39,7%	21,9%
TP-00350	Formateur professionnel d'adultes	5	2 749	2,1%	-24,0%	948	75,7%	69,9%	39,8%
TP-00140	Gestionnaire comptable et fiscal	5	1 073	0,2%	27,1%	256	75,4%	69,3%	53,0%
TP-01254	Gestionnaire de paie	5	4 008	0,1%	-0,2%	1 247	72,6%	66,9%	50,6%
TP-00304	Installateur dépanneur en informatique	3	272	0,0%	-10,2%	103	25,6%	19,8%	14,4%
TP-01315	Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance	4	375	9,9%	20,6%	59	50,8%	45,6%	28,2%
TP-00169	Responsable de petite et moyenne structure	5	862	0,2%	103,8%	68	72,1%	66,3%	53,3%
TP-00374	Secrétaire assistant	4	2 860	0,5%	-7,8%	769	57,2%	47,4%	29,8%
TP-00057	Secrétaire assistant médico-social	4	5 234	1,2%	0,7%	1 242	71,7%	62,2%	33,3%
TP-00402	Secrétaire comptable	4	2 025	0,2%	-5,4%	651	65,8%	59,5%	39,9%
TP-00476	Technicien d'assistance en informatique	4	1 531	0,1%	-22,6%	661	47,2%	40,5%	27,6%
TP-00496	Technicien réseaux IP	4	110	0,9%	-43,3%	83	52,2%	46,1%	39,7%
TP-01351	Technicien supérieur systèmes et réseaux	5	2 301	0,3%	-3,0%	767	64,0%	57,8%	46,6%

Tableau 40 - Résultats des titres professionnels des services et produits de consommation en 2024 (ordre alphabétique)

2024					Evol. 24/23	Enquête Devenir 2023 - demandeurs d'emploi			
Code	Libellé	Niv.	Volume	VAE (%)	Volume	Répon- dants	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi occupé à 6 mois durable
TP-00400	Agent de loisirs	3	7	0,0%	-88,7%	12	40,6%	32,6%	25,1%
TP-00234	Agent technicien vendeur en horlogerie	3	12	0,0%	-36,8%	5	100,0%	53,9%	17,9%
TP-00208	Agent(e) de restauration	3	2 173	0,0%	3,1%	563	69,1%	58,0%	28,0%
TP-01323	Animateur loisir tourisme	4	619	0,0%	25,1%	36	80,1%	65,1%	38,3%
TP-01348	Chargé d'accueil touristique et de loisirs	4	378	0,0%	48,8%	88	54,9%	43,4%	17,6%
TP-00158	Chef de cuisine en restauration collective	4	4	50,0%	33,3%	1	100,0%	100,0%	100,0%
TP-01227	Conseiller vendeur en voyages	4	93	0,0%	-1,1%	21	63,4%	59,1%	48,8%
TP-00069	Cordonnier multiservices	3	27	0,0%	-10,0%	10	50,6%	50,6%	25,3%
TP-01440	Cordonnier multiservices	4	1	0,0%	-	-	-	-	-
TP-00358	Cuisinier	3	1 702	0,1%	12,0%	447	77,0%	66,1%	37,7%
TP-00259	Employé d'étage en hôtellerie	3	263	0,4%	12,4%	82	74,6%	62,2%	28,8%
TP-00307	Employé technicien-vendeur en matériel de sport	3	244	0,0%	0,8%	46	69,5%	48,5%	18,8%
TP-00316	Gouvernant en hôtellerie	4	256	0,4%	23,1%	71	66,9%	55,2%	27,8%
TP-01322	Guide accompagnateur touristique	4	154	0,0%	-4,9%	45	64,2%	50,0%	27,0%
TP-00410	Horloger	4	69	0,0%	-6,8%	21	61,2%	61,2%	42,0%
TP-00379	Réceptionniste en hôtellerie	4	652	0,5%	-10,1%	241	81,5%	63,9%	47,5%
TP-01409	Responsable de développement touristique territorial	6	76	0,0%	-2,6%	8	36,6%	36,6%	11,4%
TP-01408	Responsable d'établissement touristique	6	270	0,0%	22,7%	24	83,3%	69,9%	58,3%
TP-00479	Responsable d'unité de restauration collective	5	11	9,1%	57,1%	2	0,0%	0,0%	0,0%
TP-00310	Serveur en restauration	3	376	0,0%	10,6%	74	72,1%	52,9%	28,0%

NB : Le TP d'agent de loisir a été supprimé en 2023 et celui de chef de cuisine en restauration collective en 2024. Les candidats déjà engagés dans un parcours de certification ont pu passer les sessions d'examen (soient 7 personnes pour le premier et 4 pour le second).

Tableaux 41 et 42 - Répartition des certifiés par niveau de qualification et domaine professionnel (2024)

	Niveau 3		Niveau 4		Niveau 5		Niveau 6		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces	151	577	3	11	-	-	-	-	154	588
Arts spectacles et médias	33	4	367	232	308	552	-	-	708	788
Cohésion sociale et santé	8 540	1 027	698	395	3 136	600	-	-	12 374	2 022
Commerce	1 684	1 431	2 916	2 144	1 821	2 070	-	-	6 421	5 645
Construction	980	13 548	254	1 887	329	1 159	38	72	1 601	16 666
Industrie	1 025	4 965	331	2 593	64	592	-	-	1 420	8 150
Mer et navigation intérieure	13	80	-	-	-	-	-	-	13	80
Mobilité et logistique	6 053	31 981	136	574	1 327	3 101	-	-	7 516	35 656
Services aux entreprises	3 161	1 810	12 139	3 328	12 287	7 570	1 610	3 876	29 197	16 584
Services et produits de consommation	2 506	2 298	1 402	824	4	7	218	128	4 130	3 257
Ensemble des domaines	24 146	57 721	18 246	11 988	19 276	15 651	1 866	4 076	63 534	89 436

	Niveau 3		Niveau 4		Niveau 5		Niveau 6		Ensemble	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces	20,7%	79,3%	21,4%	78,6%	-	-	-	-	20,8%	79,2%
Arts spectacles et médias	89,2%	10,8%	61,3%	38,7%	35,8%	64,2%	-	-	47,3%	52,7%
Cohésion sociale et santé	89,3%	10,7%	63,9%	36,1%	83,9%	16,1%	-	-	86,0%	14,0%
Commerce	54,1%	45,9%	57,6%	42,4%	46,8%	53,2%	-	-	53,2%	46,8%
Construction	6,7%	93,3%	11,9%	88,1%	22,1%	77,9%	34,5%	65,5%	8,8%	91,2%
Industrie	17,1%	82,9%	11,3%	88,7%	9,8%	90,2%	-	-	14,8%	85,2%
Mer et navigation intérieure	14,0%	86,0%	-	-	-	-	-	-	14,0%	86,0%
Mobilité et logistique	15,9%	84,1%	19,2%	80,8%	30,0%	70,0%	-	-	17,4%	82,6%
Services aux entreprises	63,6%	36,4%	78,5%	21,5%	61,9%	38,1%	-	-	63,8%	36,2%
Services et produits de consommation	52,2%	47,8%	63,0%	37,0%	36,4%	63,6%	63,0%	37,0%	55,9%	44,1%
Ensemble des domaines	29,5%	70,5%	60,3%	39,7%	55,2%	44,8%	31,4%	68,6%	41,5%	58,5%

Tableau 43 - Palmarès des titres en plus forte croissance (2024)

Construction

		2024	Evol. 2024/23
Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment	5	168	+54,1%
Façadier-peintre	3	196	+36,1%
Conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil	5	436	+32,9%
Maçon du bâti ancien	3	272	+19,8%
BIM modeleur du bâtiment	5	324	+13,7%

Industrie

		2024	Evol. 2024/23
Electromécanicien de maintenance industrielle	3	196	+96,0%
Soudeur TIG électrode enrobée	3	397	+24,1%
Peintre en carrosserie	3	140	+21,7%
Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile	4	123	+19,4%
Soudeur assembleur industriel	3	958	+17,5%

Services

		2024	Evol. 2024/23
Administrateur système DevOps	6	409	+282,2%
Responsable d'espace de médiation numérique	5	360	+227,3%
Responsable de petite et moyenne structure	5	862	+103,8%
Responsable-coordonnateur services au domicile	5	458	+97,4%
Chargé d'accueil touristique et de loisirs	4	378	+48,8%

Source : Ministère du Travail – Ceres – champ : titres ayant au moins 100 certifiés en 2022

Tableau 44 – Répartition des titres professionnels par CPC et niveau (2024)

CPC	Nb de titres	dont niveau 3	dont niveau 4	dont niveau 5	dont niveau 6
Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces	6	5	1	0	0
Arts spectacles et médias	5	2	2	1	0
Cohésion sociale et santé	10	5	3	2	0
Commerce	9	1	4	3	1
Construction	85	37	27	20	1
Industrie	76	38	25	13	0
Mer et navigation intérieure	3	3	0	0	0
Mobilité et logistique	14	7	2	5	0
Services aux entreprises	32	3	10	14	5
Services et produits de consommation	18	6	9	1	2
Ensemble	258	107	83	59	9

Source : Ministère du Travail – Bilan d'activité des commissions professionnelles consultatives, année 2024

Activités de la CPC Services et biens de consommation en 2024

Faisant suite à une note d'opportunité présentée en 2023, deux titres professionnels ont été présentés pour création à la CPC.

Le TP de Cuisinier en restauration collective (CPC du 27 février 2024 – [arrêté du 19 mars 2024](#))

Jusqu'en 2024, le secteur de la restauration collective – qui nourrit chaque jour des millions de personnes dans les écoles, hôpitaux, EHPAD, entreprises ou encore administrations – ne disposait pas de certification dédiée pour reconnaître les compétences spécifiques de ses cuisiniers. Les professionnels étaient formés via des parcours généralistes (CAP cuisine, TP cuisinier) ou bien orientés vers le management, laissant un vide de qualification au niveau opérationnel.

Ce titre permet désormais de :

- Sécuriser les parcours de demandeurs d'emploi et de personnes en reconversion vers un secteur en forte tension de recrutement ;
- Valoriser des compétences spécifiques : production en grands volumes, respect des normes d'hygiène strictes, prise en compte des objectifs nutritionnels et diététiques, intégration des enjeux environnementaux (circuits courts, lutte contre le gaspillage) ;
- Offrir une porte d'entrée qualifiante dans la filière, constituant un socle solide pour évoluer ensuite vers des postes de responsabilité (second ou chef de cuisine) via les certifications de branche.

En comblant ce manque, le ministère du Travail donne au secteur de la restauration collective une certification claire, lisible et adaptée, qui contribue à la fois à l'attractivité des métiers et à la sécurisation des recrutements.

Le métier :

Par sa maîtrise de la technique culinaire et sa rigueur, le cuisinier en restauration collective contribue à la satisfaction de la clientèle et à la réputation de l'établissement. Il réalise des entrées, des plats chauds et des desserts en appliquant les procédés de fabrication adaptés à une production en quantité. Il participe à l'organisation de l'établissement. Il contribue à l'élaboration des menus et au choix des produits en fonction des attentes et des besoins de la clientèle. Il assure la traçabilité des denrées et des productions. Il assure la propreté des locaux et des équipements. Il participe également à l'approvisionnement des denrées. Lors de la réception, il contrôle quantitativement et qualitativement les produits et les range selon les règles, et contribue au suivi régulier de l'état des stocks.

Le TP de Chef de partie arts culinaires et pâtisserie (CPC du 19 juin 2024 – [arrêté du 17 juillet 2024](#)) répond à un double enjeu majeur :

- Offrir une réelle opportunité d'évolution professionnelle : il permet à des personnes déjà titulaires d'une première certification ou disposant d'une expérience dans le secteur de renforcer leurs compétences, d'élargir leur champ d'expertise et d'obtenir une reconnaissance officielle de niveau 4.

- Soutenir les besoins de la profession : dans un contexte de fortes tensions de recrutement, ce titre vise à attirer de nouveaux talents, mais aussi à fidéliser des professionnels capables de répondre à la polyvalence et aux exigences opérationnelles des métiers de la cuisine et de la pâtisserie.

Un levier concret pour conjuguer montée en compétences individuelles et attractivité durable des métiers de la restauration.

Le métier :

Par sa maîtrise de la technique culinaire, son expérience et sa rigueur, le chef de partie arts culinaires et pâtisserie contribue à la satisfaction de la clientèle et à la réputation de l'établissement. Il prend part à l'organisation générale de la cuisine et à la conception de l'offre alimentaire. Autonome à son poste de travail, il réalise des préparations culinaires complexes et élaborées qu'il dresse avec dextérité et esthétisme et qu'il envoie avec efficacité. Il applique les bonnes pratiques d'hygiène et assure la traçabilité des productions. Le chef de partie arts culinaires et pâtisserie anime son équipe et coordonne le travail de ses collaborateurs.

La CPC a engagé la révision des titres suivants :

Le TP de gouvernant en hôtellerie (CPC du 19 juin 2024 – [arrêté du 17 juillet 2024](#))

Dans une logique de filière et afin de maintenir une certification de niveau 4, le titre a été prorogé jusqu'en 2026. Il valide des compétences clés : organisation et suivi de l'entretien des chambres et espaces communs, management des équipes, gestion des stocks, et respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Cette prorogation assure la continuité des parcours de formation et de certification, valorise les professionnels et répond aux besoins des établissements hôteliers face à la montée en compétences et aux évolutions numériques du métier.

Métier stratégique pour la qualité de l'expérience client et la gestion des équipes, le TP correspondant nécessite une analyse complémentaire avant une évolution majeure.

Le TP de réceptionniste évolue pour devenir réceptionniste en hôtellerie et hôtellerie de plein air, afin de mieux refléter les transformations du secteur (CPC du 27 février 2024 – [arrêté du 19 mars 2024](#)).

Cette nouvelle certification reconnaît les compétences spécifiques aux différents types d'hébergement : hôtels traditionnels, résidences de tourisme, campings et villages vacances. Elle intègre également la gestion multicanal, l'accueil de clientèle internationale et les particularités de la saison touristique.

Elle offre une qualification adaptée aux besoins des entreprises, valorise la polyvalence du métier et constitue une porte d'entrée attractive pour les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion, tout en contribuant à la qualité de l'expérience client.

Le métier :

L'activité du réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air se concentre sur l'accompagnement du client tout au long du séjour (avant, pendant et après).

Le réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air assure les opérations relatives au séjour du client au front office et assure les opérations relatives au suivi de l'activité de l'établissement touristique au back office. Il accueille, informe et conseille le client, traite les demandes de réservations de prestations hôtelières, procède aux opérations d'arrivée, de suivi et de départ du client, assure le suivi de l'activité journalière et contribue au développement commercial et au suivi de l'e-réputation.

Le TP de Serveur en restauration (CPC du 19 juin 2024 – [arrêté du 17 juillet 2024](#))

Prorogé pour 2 ans, le titre professionnel de Serveur en restauration certifie les compétences essentielles pour accueillir, servir et fidéliser la clientèle dans tous types d'établissements (restaurants traditionnels, collectifs, cafés, brasseries).

Le métier :

- Accueil et service : prise de commande, service à table et au bar, respect des normes d'hygiène et sécurité alimentaire.
- Relation client : conseils sur les plats et boissons, gestion des besoins spécifiques, promotion de l'expérience client.
- Travail en équipe et organisation : coordination avec la cuisine et le personnel, gestion du flux et des priorités.

Cette prorogation assure la continuité de la certification, valorise les compétences des professionnels et répond aux besoins du secteur en matière de qualité de service et professionnalisation des métiers de salle.

Tableau 45 : Activités de la CPC Services et biens de consommation en 2024 - 2026

Commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation »						
Instituée auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé des armées, du ministre chargé de l'agriculture et du ministre de l'intérieur						
Ministère certificateur	Type de certification professionnelle	Intitulé de la certification professionnelle	Type d'examen (Création/Révision/Suppression)	Code RNCP	Niveau de qualification	Année d'examen en CPC
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Employé polyvalent loisir	Création	N/C	3	2025
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Gouvernant en hôtellerie	Révision	39533	4	2026
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Responsable de cuisine centrale	Création	N/C	6	2025
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Responsable de développement touristique territorial	Révision	35706	6	2026
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Responsable de service en établissement touristique	Création	N/C	5	2025
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Responsable d'établissement touristique	Révision	35527	6	2025
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Responsable d'unité de restauration collective	Révision sans modification	35193	5	2025
Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles	Titre professionnel	Serveur en restauration	Révision	39534	3	2026

Page dédiée aux titres professionnels sur le [site du ministère](#)

[Descriptif détaillé de chaque titre professionnel](#)

[Portail Jury](#)

[Portail Responsable de session](#)

[Portail Candidats](#) et pour le [dossier professionnel](#)

[Portail VAE](#)

Le Journal mensuel **La vie des titres** est disponible sur les portails Jury et Responsable de session.

Le programme biennal de travail 2025-2026 a été publié au [Bulletin officiel](#) du 31 mars 2025 (à partir de la page 77).

Des journées de la certification sont organisées pour chaque création ou révision d'un titre professionnel.

Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (Afp)

Dans le cadre de ses missions nationales de service public, l'Agence assure l'ingénierie de certification pour le compte du ministère du Travail.

Agrément

L'agrément de certification professionnelle est une autorisation administrative délivrée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) permettant à un organisme de formation de devenir centre d'examen pour le titre professionnel visé dans la demande d'agrément.

L'agrément est essentiel pour garantir la qualité des examens et leur conformité aux normes nationales dans un souci d'équité des candidats.

Une demande d'agrément est à compléter par l'organisme, souhaitant devenir centre d'examen, elle mentionnera les photos du plateau techniques, l'organisation détaillée des sessions, le planning prévisionnel des sessions ainsi que l'engagement au respect des 14 points réglementaires mentionnés.

L'agrément portant sur un titre professionnel et un site géographique précis (plateau technique), il est conditionné à la durée de vie du titre professionnel visé, il sera donc nécessaire pour l'organisme de renouveler sa demande à l'échéance de la durée de vie du titre professionnel s'il veut poursuivre son activité.

Apprentissage

C'est une voie d'accès aux titres professionnels qui permet aux jeunes et aux adultes de suivre une formation théorique et pratique tout en travaillant en entreprise.

Ce système de formation en alternance est principalement destiné aux jeunes âgés de 16 et 29 ans révolus et permet d'acquérir un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Centre agréé

Un centre agréé titre professionnel est un organisme qui a obtenu un agrément de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour organiser des sessions d'examen en vue de l'obtention d'un titre professionnel. Le centre agréé est responsable de l'organisation et de la gestion des examens, ainsi que de l'attribution des titres professionnels visés par l'agrément. Il doit respecter un cahier des charges strict et garantir l'objectivité et l'impartialité des évaluations.

Un centre agréé peut soit proposer la formation et l'examen de manière autonome, ou accueillir des candidats d'un centre non agréé ayant signé une convention pour l'organisation de l'examen.

Commission professionnelle consultative (CPC)

Ces commissions sont interministérielles. Elles sont chargées d'émettre des avis sur les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat.

Elles sont chargées d'émettre un avis conforme, indispensable pour l'enregistrement des certifications au RNCP.

Il existe 11 CPC avec des membres élus pour 5 ans.

Dossiers techniques d'évaluation (DTE)

Les dossiers techniques d'évaluation (DTE) sont élaborés pour chaque titre professionnel et contiennent tous les documents servant à la préparation et au déroulé de la session d'examen.

Chaque DTE contient :

- Le dossier organisateur
- Le dossier jury
- Le dossier candidat

Le DTE est envoyé directement aux centres agréés en amont de la session d'examen.

Jury du titre professionnel

Expert du métier visé par le titre professionnel, le jury du titre professionnel évalue les professionnels de demain dans le cadre d'une session d'examen.

Acteur de la certification, il doit, pour être éligible, justifier d'une expérience d'au moins trois ans dans l'un ou plusieurs types d'emploi visé par le Référentiel Emploi, Activités et Compétences (REAC) du titre et ne pas avoir quitté cette fonction depuis plus de cinq ans (5).

Pour être reconnu jury du titre professionnel, une habilitation du titre visé doit être demandée, auprès de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

Personne en situation de handicap (PSH)

Toute personne éprouvant des difficultés à accomplir certaines activités en raison d'un handicap.

Référentiel d'évaluation (RE)

Il présente le dispositif et les modalités d'évaluation, les critères d'évaluation, les conditions de présence et d'intervention du jury et définit le plateau technique nécessaire au déroulement de la session d'examen.

Il est principalement destiné aux candidats à la certification, aux centres d'examen agréés et aux jurys d'examen.

Référentiel emploi, activité compétences (REAC)

Il décrit un emploi-type et donne une représentation concrète des activités et des compétences professionnelles regroupées en blocs de compétences.

Il permet aux organismes de formation d'élaborer un programme de formation et une ingénierie pédagogique pour préparer les candidats à un examen du titre professionnel.

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Créé en 2018, ce registre officiel recense toutes les certifications professionnelles reconnues par l'État, accessibles en France.

Sa gestion a été confiée à France compétences en charge de vérifier la pertinence et valider les nouvelles certifications et de renouveler les certifications existantes.

Répertoire spécifique (RS)

Ce registre français recense les certifications et habilitations correspondant à des compétences complémentaires à un métier.

Sa gestion a été confiée à France compétences en charge de vérifier la pertinence et valider les nouvelles certifications ou habilitations et de renouveler les certifications et habilitations existantes.

Titre professionnel (TP)

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ».

Chaque titre professionnel atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Éducation).

Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Elle permet à toute personne, indépendamment de son âge, de son statut ou de son niveau de formation, de faire reconnaître les compétences acquises au cours de son parcours professionnel ou personnel. Elle offre la possibilité d'obtenir tout ou partie d'une certification.

La VAE est une voie d'accès à la certification au même titre que la formation initiale (scolaire ou universitaire), l'apprentissage ou la formation professionnelle continue.

Elle permet d'acquérir : une certification, un diplôme, un titre à finalité professionnelle, ou un certificat de qualification professionnelle inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Elle permet également d'acquérir un ou plusieurs blocs de compétences de ces certifications professionnelles.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*